

Mametz

Marthes

**Janvier
2022**

Sommaire

Mot du Directeur Général des Services pages 4/5

Finances pages 6/7

Action sociale pages 8/9

Travaux pages 10/15

Environnement pages 16/18

Incivilités page 19

Commémorations/Inaugurations/Manifestations pages 20/23

Ecole/Jeunesse pages 24/29

Histoire pages 30/35

Fêtes pages 36/46

Associations pages 47/50

Commerces pages 51/53

Etat Civil du 15.12.2020 au 15.12.2021 pages 54/57

Informations pages 58/63

Calendrier des Fêtes 2022 pages 64/65

Chères Mametziennes, chers Mametziens,

Alors, qu'avec la vaccination, nous espérions une vie sociale plus riche, une cinquième vague de contamination est venue tout remettre en question. De nouveau, des manifestations ont été annulées comme le Marché de Noël organisé par l'Association de Parents d'élèves ou la cérémonie des vœux municipaux.

Malgré tout, et heureusement, d'autres ont pu avoir lieu : les festivités du 14 juillet (feu d'artifice et bal populaire à Crecques le 13 juillet), la cérémonie des Médailleurs du travail le 14 juillet, la ducasse / brocante le 12 septembre, les inaugurations des églises de Crecques et Marthes ainsi que le parcours santé à la Sauvagine le 25 septembre, la bourse aux jouets de l'APE les 6 et 7 novembre, le repas des aînés le 14 novembre, le repas du moto club « les copains d'abord » le 20 novembre.

Nos réalisations : La rénovation de l'église de Crecques par l'APRT (Association de promotion et de reconnaissance par le travail) et les services techniques de la commune ; la remise en forme du chemin de randonnée des 3 clochers ; la mise en place des jardins ouvriers à Crecques ; la réalisation du parcours santé à la Sauvagine inauguré le 25 septembre ; l'implantation d'un panneau d'affichage numérique à Mametz-centre ; la mise en route d'un logiciel « cantine/garderie » permettant aux parents de réserver et de payer en ligne ; la mise à jour du parc informatique à l'école des tilleuls ; l'installation d'un distributeur d'eau à la cantine (plus d'achat de bouteilles d'eau en plastique) ; l'implantation de boîtes à lire à Marthes et à Crecques avec la CAPSO (en attente d'une 3^e boîte à Mametz) ; la réalisation de parkings : à Crecques pour les services techniques, à la Sauvagine et à Mametz pour le magasin CBD (local communal loué) magasin qui a ouvert au public le 16 novembre.

Nous avons travaillé autour de la sécurité. La mise en place du plan communal de sauvegarde est en cours avec différents volets. Le volet « sécurité informatique » (protection des données) est achevé, Le volet « sécurité routière » avance. Nous avons rencontré des représentants et des élus du département (nous avons plusieurs routes départementales), la société INGEO, et nous élaborons des projets d'aménagements. Le lieutenant Saison, Commandant la brigade de gendarmerie d'Aire-sur-la Lys a pris attache avec moi pour débattre des problèmes de sécurité dans la commune (sécurité routière, incivilités). En ce qui concerne la « sécurité incendie », je rencontrerai prochainement le Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Aire-sur-la Lys pour faire le point sur la DECI (Défense extérieure contre l'incendie). Enfin, j'ai pris un arrêté portant organisation d'une réserve communale de sécurité civile suite à la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2021. Elle n'est composée, pour le moment, que de Sapeurs Pompiers actifs ou retraités qui interviennent sur la commune pour la destruction de nids de guêpes. Elle sera élargie à d'autres habitants au cours de 2022.

Ce qui est en cours de réalisation : la rénovation de l'église de Marthes (pavage en cours) ; la création d'une réserve foncière dans le centre de Mametz afin qu'il puisse être réalisé dans un prochain mandat des logements pour personnes âgées ; le troc'plantes déprogrammé pour cause sanitaire et qui sera reprogrammé ; l'étude pour la mise en place d'un BBC (Bâtiment Basse Consommation) à l'école maternelle, l'étude d'une amélioration phonique de la salle du Millénium.

Enfin ce qui est à venir : la mise en place d'une ressourcerie contour de l'église ; la rénovation du presbytère de Mametz où il y a 2 logements communaux ; la création d'une zone multigénérationnelle derrière la mairie (espaces verts, jeux pour les enfants, bancs, petit verger,...) ; l'ouverture d'un centre de loisirs « petites vacances » et la création d'un conseil municipal des jeunes...

Le proverbe africain qui est en en-tête est là pour rappeler que ce qui est réalisé dans notre commune est un travail d'équipes : Les élu(e)s, les membres du CCAS, le personnel communal. Qu'ils en soient remercié(e)s. Je remercie également l'équipe enseignante pour son implication au service de nos enfants.

Je formule pour 2022 à chacune et à chacun d'entre vous, des vœux de santé, de bonheur en famille ou entre amis. Avec l'espoir d'en finir une bonne fois pour toute avec cette crise sanitaire et de retrouver le plaisir des manifestations et animations au sein de notre commune.

Bonne année, bonne santé ! Prenez soin de vous et des vôtres.

Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, Maire de Mametz

Mot du Directeur Général des Services

Il est temps de tourner la page de l'année 2021 qui aura été, à bien des égards, une année difficile, s'inscrivant dans la continuité de la précédente.

Les vagues correspondantes à différentes périodes de contaminations se succèdent liées à la pandémie qui perdure.

Des campagnes de vaccinations ont été engagées pour enrayer la diffusion du virus. Mais il faudra du temps pour que celui-ci disparaisse.

Cette tempête mondiale remet en cause notre vie sociale et est une entrave perturbante pour beaucoup notamment les plus jeunes qui fréquentent les établissements scolaires, les plus âgés qui pour un nombre d'entre eux sont plongés dans la solitude. Plus généralement c'est nous tous qui devons subir et nous adapter à une situation particulièrement compliquée.

Il faut à beaucoup repenser ses rapports et relations sociales. Leur limitation et l'application stricte des gestes barrières modifient nos habitudes et relations aux autres.

Le conseil municipal n'a pu tenir sa première séance en mairie que le 5 octobre 2021 !

Aussi, à force d'énergie et de volontarisme des festivités ont été organisées avec à la clef un franc succès.

Le 13 juillet, la ducasse avec la « petite brocante masquée » en sont une évidente démonstration.

De même que le repas des Aînés.

Les services communaux ont permis le maintien et le fonctionnement du service public de proximité.

Ainsi, des agents ont été mobilisés pour aider les administrés en fonction des priorités indiquées par les autorités sanitaires à trouver un lieu de vaccination (pour ceux qui le souhaitent).

La commune a sollicité et a pu aussi bénéficier en fin d'année 2021 du dispositif financé par la région et l'Agence Régionale de Santé visant à faciliter la vaccination des habitants des communes rurales. Le Vaccino'Car a procédé à la vaccination de près de 80 personnes le mardi 7 décembre.

Cependant, les règles assises sur la prudence et la nécessité de nous protéger ont conduit, à devoir à nouveau à renoncer à la cérémonie des vœux municipaux traditionnellement organisée en début d'année.

Dans ce contexte très compliqué il a aussi fallu organiser en 2021 des scrutins électoraux.

L'organisation et la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 ont nécessité la mise en place de mesures particulières de protection liées à la crise sanitaire. Alors même, qu'il a fallu passer de deux à quatre bureaux de vote (deux élections) !

D'où une mobilisation importante pour la tenue des bureaux de vote.

Nous devons adresser un message particulier de remerciement à l'intention de tous ceux et de toutes celles qui ont répondu positivement, pour tenir un bureau de vote dans un contexte si particulier.

Grâce à eux la vie démocratique a pu s'exprimer, et nous devons renouveler notre gratitude à ces mametziens et mametziennes bénévoles.

2022 sera également une année électorale avec les élections présidentielle et législatives, qui souhaitons-le, pourront se dérouler normalement.

En 2019, l'inscription sur une liste électorale était possible jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin auparavant la date butoir était le 31 décembre de l'année précédant le scrutin sauf cas particulier : arrivée à l'âge électoral...).

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année mais ne peuvent permettre la participation effective au vote pour un scrutin qu'en s'inscrivant au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour de l'élection.

Ainsi pour l'élection présidentielle (1^{er} tour : 10 avril 2022, 2^{ème} tour : 24 avril 2022), l'inscription doit être réalisée au plus tard le 4 mars 2022.

Pour les élections législatives (1^{er} tour : 12 juin 2022, 2^{ème} tour : 19 juin 2022), l'inscription devra être effective au plus tard le 6 mai 2022.

Il existe toutefois quelques exceptions liées à des situations particulières (arrivée à l'âge de 18 ans, droit de vote recouvré, acquisition de la nationalité française, déménagement) où l'inscription est possible jusqu'au 10^{ème} jour précédent le jour du 1^{er} tour de scrutin. Soit pour ces seuls cas, le 31 mars 2022 pour l'élection présidentielle, et le 2 juin 2022 pour les élections législatives.

A noter également qu'en cas d'erreur de l'administration, il est possible de saisir un tribunal judiciaire pour obtenir son inscription sur une liste électorale.

Enfin, en ce qui concerne l'exercice du droit de vote, on peut rappeler la possibilité pour un électeur de donner procuration (vacances, obligations professionnelles, état de santé...).

Mais il faut souligner que les modalités d'exercice de cette faculté de voter par procuration ont connu une évolution législative importante.

Depuis la loi organique du 29 mars 2021, les procurations peuvent être "déterritorialisées" :

- un mandant peut confier sa procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune
- le mandataire qui vote en France ne peut détenir plus de deux procurations
- seule une procuration pourra être établie en France.

Enfin, depuis le 6 avril 2021, il est possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Mais il ne s'agit là que d'une possibilité.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues qui ont permis une continuité d'un service public de proximité. La commune constitue l'échelon le plus déconcentré et le plus décentralisé de l'administration.

C'est d'ailleurs souvent à la commune, à leur commune, que sont le plus attachés les administrés.

J'adresse à l'ensemble de mes collègues tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Que le travail au service d'une mission d'un service public leur apporte une pleine satisfaction.

Nous devons rester accessibles et réactifs pour l'intérêt commun communal.

Dans ces temps tumultueux, il est utile et nécessaire que tous se rassemblent autour d'élus qui se dévouent. Grâce à leur investissement, le village garde la maîtrise de son devenir au service de tous !

J'adresse à l'ensemble des élus et membres du Centre Communal d'Action Sociale, tous mes vœux de réussite au service de la commune.

A tous, je vous souhaite une excellente année 2022.

Que cette année sonne le départ d'une ère nouvelle où la pandémie ne sera plus actuelle et où chacun(e)(s) trouvent l'épanouissement, le bien-être, et les solutions ou les réponses à tous ses besoins ou interrogations.

Ayons une pensée et tournons-nous avant tout vers les plus démunis, les personnes seules ou isolées, ceux qui souffrent. Soyons tolérants, ce qui n'empêche pas le volontarisme et la détermination.

Nous sommes tous différents et singuliers, et tous nous avons à apprendre des autres, ayant un statut social élevé ou pas, « intelligent » ou pas, porteur de « handicap » ou pas.....

Je vous souhaite à tous la santé, la sérénité et toute la joie et le réconfort pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont les plus chers !

Restant à votre écoute.....

Pascal

Une seconde année marquée par la « Covid » qui retarde le démarrage de certaines actions mais les projets avancent et les études sont lancées concernant :

- l'isolation phonique de la salle du Millénum
- la mise au norme BBC de l'école maternelle
- la sécurisation sur la RD 130, rue de la plaine
- la sécurisation routière au centre de Mametz.

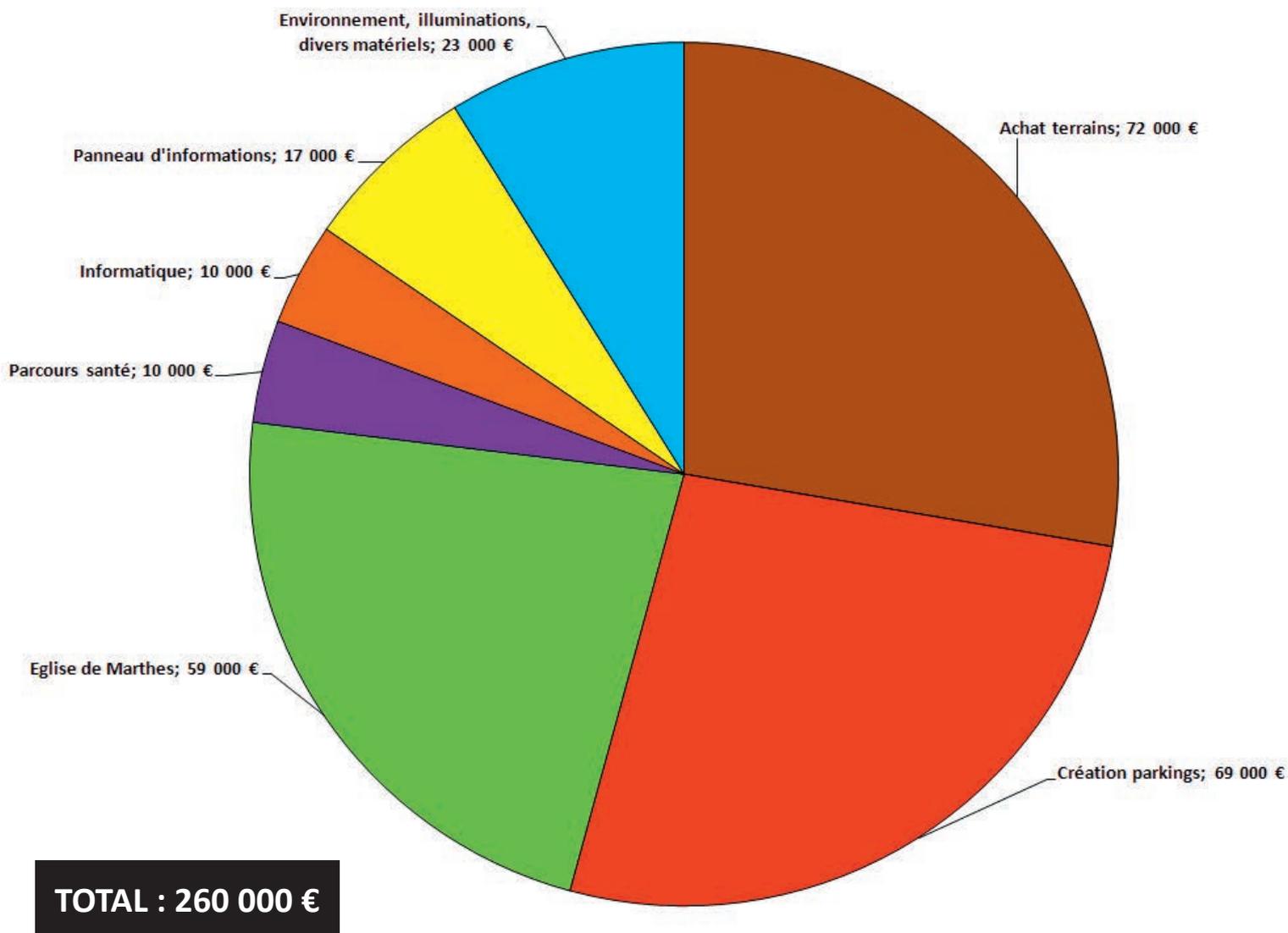
Les recettes communales sont stables et nous bénéficieront de la pleine location du bâtiment ex-armurerie pour 2022. Ce bâtiment acquis l'an dernier est occupé par une société mametziennne qui vend des produits à base de CBD issu de sa fabrication locale (cf. page 51).

Nous avons mis en place cette année quelques nouveautés :

- Mise en service d'une réservation par internet pour la cantine et la garderie qui amène plus de souplesse aux parents
- Installation de boîtes à livres à Marthes et Crecques (Mametz arrive !)
- Installation d'un distributeur d'eau à la cantine afin d'éliminer les bouteilles en plastique
- Installation d'un panneau d'information numérique face à la mairie.
- Création d'un jardin ouvrier avec 5 lots (tous occupés)
- Renouvellement de 3 ordinateurs ainsi que 3 vidéoprojecteurs à l'école
- Sécurisation du réseau informatique de la mairie
- Création d'un parcours santé à la sauvagine
- Création d'un parking pour les services techniques afin de sécuriser la sortie de nos véhicules
- Création d'un auvent pour les véhicules
- Goudronnage des parkings : Rietz de Marthes, entrée de la sauvagine et devant le local ex-armurerie.

A toutes ces actions s'ajoutent celle de la rénovation de l'église de Marthes. L'investissement total représentant environ 260 K€.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont de l'ordre de 910 000 € ce qui nous permet de dégager un excédent pour réaliser des travaux d'investissement pour un montant d'environ 200 000 €. Cette capacité d'autofinancement ajoutée à notre encours de trésorerie sera suffisante pour la majeure partie de nos projets 2022.



Nous profiterons des faibles taux d'intérêt pratiqués actuellement pour boucler les dossiers plus conséquents qui arriveront en 2023 sachant que notre taux d'endettement restera faible.

Le voyant des finances est donc au vert !

Bonne année et surtout bonne SANTÉ !

Philippe MACHEN
 1^{er} Adjoint au maire
 chargé des Finances et de la Communication

Action sociale

→ Quand la Banque Alimentaire se refait une beauté

En fin d'année dernière, j'ai signé un nouveau partenariat avec la banque alimentaire. Celui-ci nous permet de distribuer des produits d'épicerie mais également des produits surgelés (viandes, poissons, légumes, plats cuisinés, beurre.....), ce qui manquait cruellement aux bénéficiaires.

Dans cette nouvelle organisation, il a fallu également mettre le local en conformité. Nous avons donc investi dans du mobilier afin que chaque produit puisse être stocké par référence et date de péremption. Mais il fallait aussi différencier les dons faits par les habitants de la commune au cours de la collecte du mois de novembre 2020 des denrées fournies chaque mois par la banque alimentaire de Carvin.

Les membres du C.C.A.S. ont participé activement à la mise en conformité du local, au tri et à sa nouvelle organisation. Je les remercie du fond du cœur pour leur implication au quotidien.

Notre local aujourd'hui est conforme à la réglementation de la banque alimentaire et les bénéficiaires quant à eux sont ravis des nouveaux produits qui leurs sont proposés.



→ Tulipes contre le cancer

Depuis de nombreuses années, notre commune est très active sur cet événement. En effet, beaucoup de bénévoles de Mametz se retrouvent durant l'opération chaque matin à 7H30 afin de cueillir ces précieuses fleurs et en confectionner des bouquets. Et je tenais ici à leur rendre hommage pour leur implication dans cette opération.

Cette année, le Lions Club nous a proposé en tant que municipalité de participer à l'opération et nous avons bien entendu accepté. C'est une noble cause et nul n'est à l'abri de cette maladie. Nous nous sommes donc sentis concernés comme tout un chacun.

C'était la première fois que nous vendions sur la commune des « tulipes contre le cancer » via le biais de la Municipalité.

Nous avons donc lancé une vaste campagne de communication autour de cet événement à travers les réseaux sociaux, l'ENT de l'école et des bons de commande ont été mis à disposition dans les commerces.

C'est avec une grande fierté que je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre participation et j'ai l'immense honneur de vous annoncer que nous sommes la commune qui a vendu le plus de bouquets. Grâce à vous, nous avons pu récolter la somme de 510 euros pour la lutte contre le cancer.

« Fier d'être Mamezien » et cela se confirme encore aujourd'hui.

Opération à renouveler !



Laurence FENES

Adjointe au maire
chargée du C.C.A.S. et des Aînés

« Des tulipes contre le cancer »

Mametz   

Le Centre Communal d'Action Sociale de Mametz s'associe au Lions Club d'Aire-sur-la-Lys qui se mobilise pour la lutte contre le cancer.
L'argent récolté sera intégralement reversé à la lutte contre le cancer.

Il est possible de pré commander vos bouquets de 25 tulipes pour 10 euros (réglement en espèces ou par chèque à l'ordre du Lions Club Aire-sur-la-Lys), via le bon de commande ci-après à déposer accompagné du règlement au plus tard le 30 mars en Mairie pour les pré commandes uniquement.

Vos bouquets seront à retirer en avril prochain (la date nous sera communiquée ultérieurement), un stand sera mis en place à cette occasion devant le café « Les Frangines ».

Merci à tous pour votre participation. Le C.C.A.S. de Mametz

BON DE COMMANDE « Des tulipes contre le cancer »

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

	Quantité	Prix unitaire	Montant
Bouquet(s) de tulipes		x 10 euros =	€
		TOTAL	€

12.11.1

Travaux

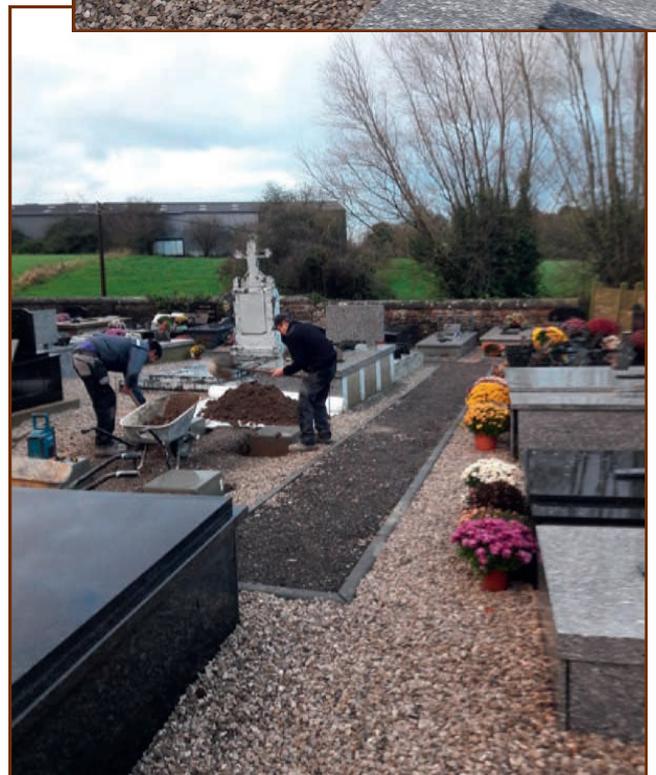
→ Restauration de l'église de Marthes

La restauration de l'église de Marthes s'est achevée après un peu plus d'un an de travail.

Je voudrais remercier toute l'équipe de l'A.P.R.T. (l'Association Promotion et Reconnaissance par le Travail), en particulier Monsieur Benjamin FAUQUEMBERGUE, coordinateur technique, et Monsieur Christopher FIOLET, encadrant technique, pour leur implication, leur technicité et la qualité du travail réalisé sans oublier Monsieur SANTUNE, tailleur de pierre à Théroutanne qui a façonné et fourni l'ensemble des pierres nécessaires.

L'équipe travaux de la CAPSO a ensuite enchaîné sur les travaux d'aménagement du cimetière. Ceux-ci consistent à :

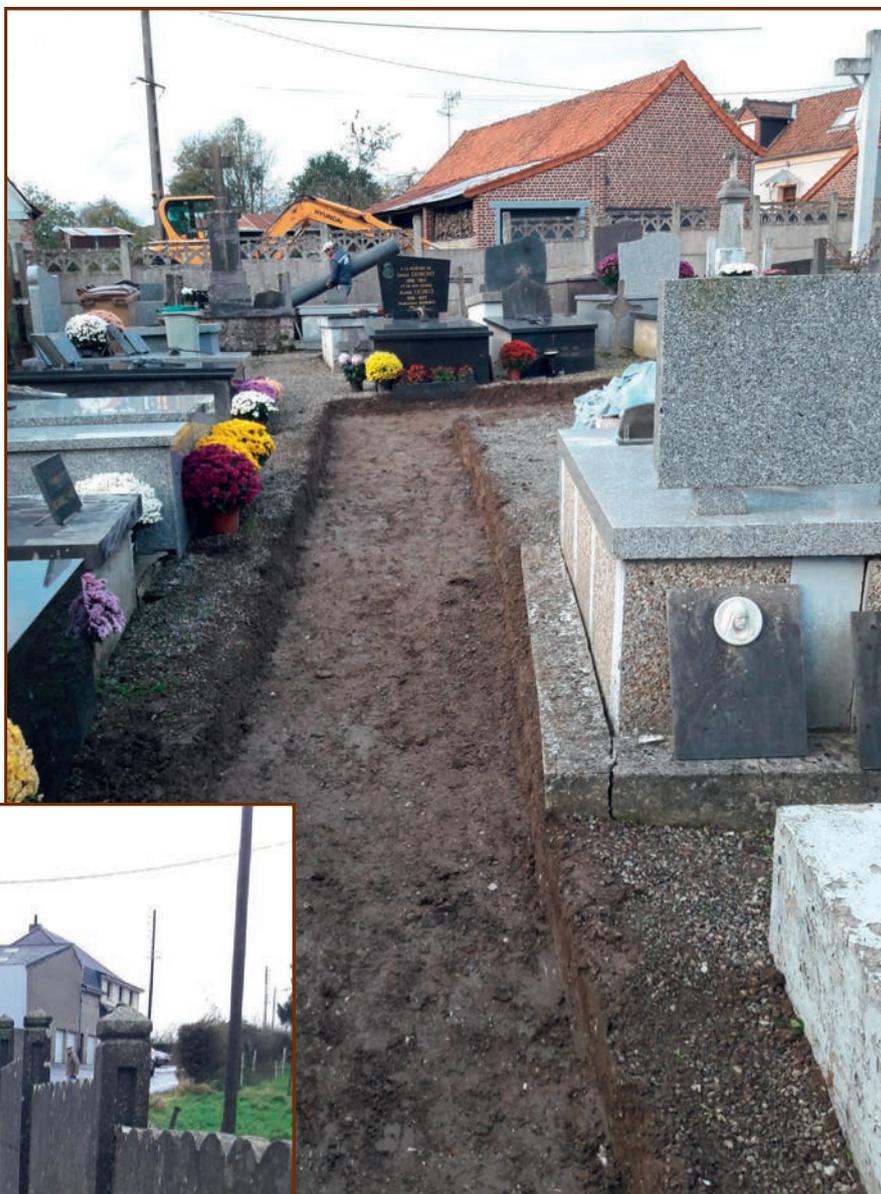
- ☑ créer un réseau pluvial et raccorder les descentes d'eau,
- ☑ poser un drain le long du mur d'enceinte,
- ☑ terrasser et empierrier les allées piétonnes.



Nos agents techniques, Gaëtan THOREL et Jimmy DI BLAS, continueront les travaux de finition à savoir :

- ☑ les bordurations des allées secondaires,
- ☑ le pavage de l'allée périphérique à l'église,
- ☑ la mise en œuvre de matériaux donnant autour des sépultures,
- ☑ la pose d'une nouvelle clôture béton.

L'ensemble de ces travaux se terminera courant février 2022.



COÛT

Participation financière de la commune de Mametz (reste à charge après subvention départementale et fond social européen) :

- Main d'œuvre A.P.R.T. =
45 205 euros
- Fourniture de pierres =
41 732 euros H.T.
- Réfection partiel du clocher =
5 560 euros H.T. (entreprise JENNEQUIN)

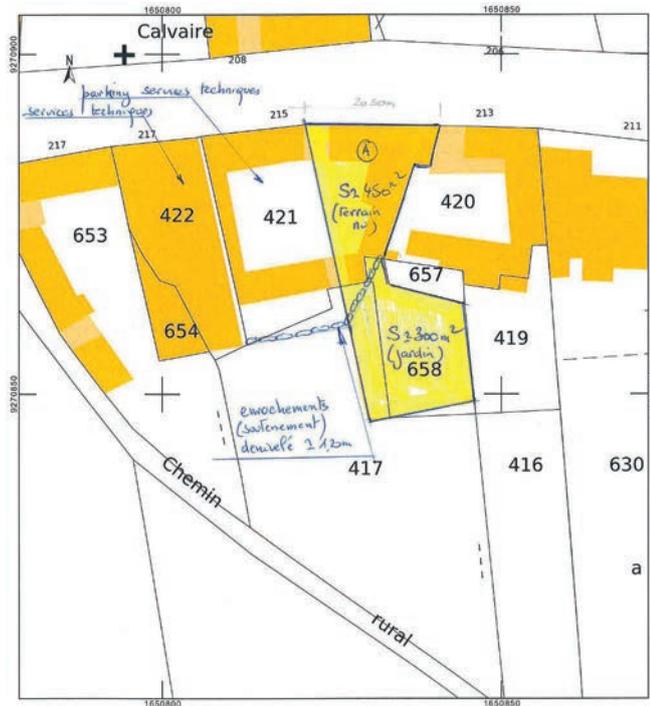
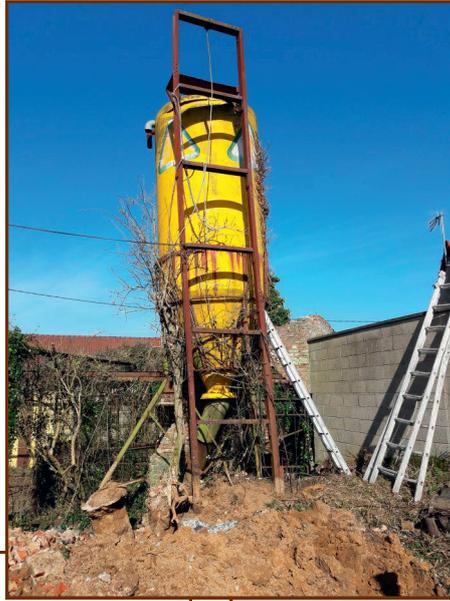
- Aménagement du cimetière = 35 000 euros H.T. environ (fourniture et main d'œuvre).

➡ **COÛT GLOBAL = 127 497,20 euros H.T.**

➔ Construction d'un parking près des ateliers municipaux

La municipalité a acquis les terrains jouxtant le bâtiment des services techniques suite au décès du propriétaire.

Après un important travail de démolition des bâtiments restants, de défrichage et nettoyage du terrain réalisé par le personnel technique, un parking fut construit ainsi qu'un carport permettant de stationner l'ensemble des véhicules et engins.



Des jardins ouvriers furent également aménagés sur l'arrière de la parcelle. Ces travaux sécurisent les lieux en facilitant l'entrée et sortie des véhicules et en libérant les trottoirs.

🔄 COÛT DES TRAVAUX

46 000 euros réalisés par l'entreprise BAUDE BILLET et subventionnés à hauteur de 15 000 euros dans le cadre du FARDA par le département.



➔ Réalisation des parkings du Rietz de Marthes, de la Sauvagine, face à la boutique « le CBD du Nord » (ex armurerie)

La municipalité a décidé de réhabiliter ces aires de stationnement restantes mais empierrées sommairement et ressemblant à de véritables « piscines » par temps de pluie.

L'entreprise BAUDE BILLET, adjudicataire du marché, a réalisé ces travaux qui ont consisté à :

- ☑ terrasser et évacuer les déblais
- ☑ poser un géotextile cl4
- ☑ mettre en œuvre une couche de GNT 0/31,5 ep = 0,40
- ☑ bordurer et appliquer une couche d'enrobés 0/10 porphyre = 0,05m

➔ Coût

- Parking de Marthes
30 400 euros H.T.
- Parking de la Sauvagine
10 000 euros H.T.
- Parking boutique « le CBD du Nord »
4 300 euros H.T.



Dominique MAËS
Adjoint au maire
chargé des Travaux et de
l'Urbanisme

Parking de Marthes





Avant

Parking de la Sauvagine



Après



Avant



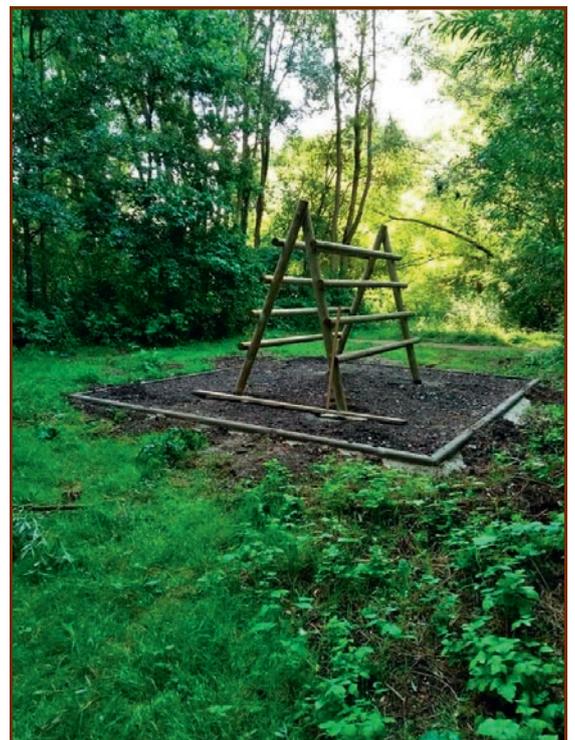
**Parking boutique
« le CBD du Nord »**



Après



➔ Réalisation d'un parcours santé à la Sauvagine



Environnement

→ Fleurissement

Love day, Ice follies, Standard value, Slim whitman, ça vous dit quelque chose ?

Ce sont les noms des narcisses qui ont été plantés dans le village et qui fleuriront au printemps.

Cette année, la place du Rietz, le bout de la rue de la chapelle, devant l'école, la place du Millenium, devant la grotte, au Roulbout'chou et l'entrée de Crecques ont été fleuris.

Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour embellir le village.

Si vous voulez nous rejoindre : vous pouvez vous rapprocher de la mairie.



→ Jardins ouvriers

Les jardins ouvriers ont été attribués le samedi 7 août.

Toutes les parcelles ont trouvé preneur.

Nous souhaitons de belles récoltes aux jardiniers.

Si vous cherchez un morceau de terrain à cultiver ou, si à l'inverse, votre terrain est trop grand et que vous ne pouvez plus l'entretenir, nous souhaitons toujours mettre en place les jardins partagés.

Merci de vous rapprocher de la mairie.



→ Parcours santé

Le samedi 25 septembre le parcours santé a été inauguré.

Ce sont dix agrès qui ont été installés par les services techniques sur 1 km 200 autour de la Sauvagine.

Petits et grands se le sont déjà approprié.



« Sportez-vous bien ! ».

→ Eco-pâturage

Deux enclos supplémentaires ont été installés à la Sauvagine ce qui porte le nombre à 6

subventionnés par le Département à hauteur de 80%.

➡ COÛT = 6 861,83 € T.T.C.
(subvention 4 563€)

L'été prochain, c'est une vingtaine de moutons qui viendront aider à l'entretien sur notre commune.



Sandy PAYEN

Conseiller Délégué à l'Environnement
et au sport

➔ Opération « Nettoyage de la nature ! »



Mametziennes, mametziens,

Nous sommes tous soucieux du bien-être de chacun dans notre beau village, et ce bien-être passe entre autres par l'attention de toute la population, grands et petits, pour sa propreté.

Nous pouvons observer régulièrement des déchets qui jonchent les trottoirs ou les chemins. Jetés par incivisme ou envolés des poubelles, cela n'est guère agréable quoi qu'il en soit ...

Régulièrement, des bénévoles profitent d'une balade pour retirer les déchets de leur parcours, ce qui redonne bonne mine à Dame Nature ! Merci à eux !

Dans un élan d'action collective pour la beauté de la commune, la Commission Environnement vous propose de réaliser, de façon trimestrielle, une opération de Nettoyage de la Nature par secteur !



**DONC TOUS À VOS AGENDA POUR UN PREMIER RENDEZ-VOUS
LE SAMEDI 29 JANVIER 2022 DE 9H30 À 12H.**

Départ sur la place du Nouveau Siècle, nous ferons un circuit du côté du chemin des Ruelles, longerons la Lys, contournerons l'étang de la Sauvagine et remonterons par la rue du Moulin.



Nous fournirons les sacs poubelle. De votre côté, pensez à une tenue adaptée et à une paire de gants. Si vous avez une carriole, elle sera très utile pour le transport des déchets !

Pour clore notre expédition et selon les conditions sanitaires en vigueur, nous partagerons un verre en l'honneur de la Nature et du respect de notre Environnement !

Hélène MITHIEUX

Conseillère Déléguée à la jeunesse,
aux affaires scolaires, à la culture
et aux loisirs

Incivilités



Commémorations/Inaugurations

→ 19 mars, 8 mai et 11 novembre 2021



Les commémorations du 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie) et du 8 mai 1945 (fin de la seconde guerre mondiale) se sont déroulées en comité restreint en raison de la situation sanitaire.

En revanche, la commémoration du 11 novembre 1918 (signature de l'Armistice) a pu reprendre normalement car les élèves de l'école et leurs parents étaient invités de même que les Mametziens. Un verre de l'amitié a été offert par la Municipalité et l'Association des Fêtes au le rupro des carabiniers de Marthes.



Manifestations

→ Médailles du travail



Cette année, la remise des médailles du travail a eu lieu le 14 Juillet, seule période à laquelle nous avons pu organiser cet évènement en raison de la situation sanitaire. Elle regroupait en effet les promotions 2020 et 2021.

Un total de 40 invitations ont été envoyées. Nous avons pu féliciter au nom de Madame Elisabeth BORNE, Ministre du travail :

☑ **4 salariés grand Or** : M. Daniel ANDOUCHE, M. Hervé CREPIN, Mme Marie-Louise DARQUE, M. Christian MASSET

☑ **1 salarié Or** : M. Philippe LINSMEIER

☑ **6 salariés Vermeil** : Mme Florence QUESTE, M. David BUIRE, M. Benoit POUILLE, M. Pascal WATTEL, M. Richard DUBOIS, M. Bruno PAUCHET

☑ **8 Salariés Argent** : M. Arnaud BARROIS, M. Vincent DE SAINTE MAREVILLE, Mme Delphine GRENON, M. Guillaume HENNERON, M. José HETRU, M. Jean-François HENNERON, M. Jean-Baptiste HENNERON, M. Philippe VITAL.

Pour clore la manifestation, Monsieur Jacques DELMAIRE a été mis à l'honneur en recevant des mains de Monsieur Alain MEQUIGNON et Madame Françoise VASSEUR, élus départementaux, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil.

Il a également été promu Maire Honoraire pour son engagement sans faille en tant que Maire de Mametz durant 19 ans.



→ Inauguration de nos Eglises de Crecques, Marthes ainsi que du parcours santé de la Sauvagine

Nos trois églises s'étant refaites une beauté, (une seule est en cours d'achèvement l'église de Marthes) et le parcours santé de la Sauvagine étant installé, la Municipalité a organisé le 25 septembre l'inauguration des différents sites : *l'église de Crecques, le parcours santé à la sauvagine ainsi que le blason de notre commune en pierre de taille offert par Monsieur SANTUNE à la Mairie.*

Monsieur le Maire, Dominique Lebrun-Vandewalle, a convié à cette manifestation M. Benoit Potterie, Député de la Circonscription, et M. Joël Duquesnoy, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, que nous tenons à remercier pour leurs présences.

Pour l'occasion, l'équipe municipale a décidé d'affréter un bus dans le souci de limiter l'empreinte carbone.

Laurence FENES

Adjointe au maire chargée des cérémonies



L'inauguration de bâtiments historiques mametziens, la restauration ou l'aménagement dans le temps du village étaient l'occasion de mettre à l'honneur Matthieu FONTAINE qui, à la suite de Marie-Thérèse



DELMAIRE, nous offre depuis plus de dix ans, des chroniques sur différents aspects historiques de Mametz. Dans ce bulletin de janvier 2022, il nous présente un article sur « Il y a 200 ans, trois communes réunies en une seule : Mametz ».

Un grand merci à Matthieu, Docteur en histoire et très attaché à son village d'enfance, pour son enthousiasme à partager avec nous l'histoire du village !





→ Animations culturelles

Connaissez-vous le CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) ?



Les CLEAC sont signés entre une collectivité (la CAPSO), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'Éducation nationale, pour une durée de 3 ans renouvelables. Ils sont à destination des enfants ou

des jeunes mais également à l'ensemble de la population. Ils permettent de structurer le développement culturel sur les territoires concernés.

Chaque année, 5 artistes sont choisis pour accompagner les habitants du territoire dans une démarche artistique définie.

Au printemps dernier, les classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé au projet « Terrain d'aventure » et ont bénéficié des compétences de M. Richard Pereira de Moura, géographe, auteur et pédagogue. Dans l'idée de créer une aire de jeux idéale pour les enfants, M. Pereira a guidé les élèves qui ont laissé libre cours à leur imagination en créant diverses structures à base de calettes ! Les cabanes ont eu « la cote », mais tours et balançoires sont également sorties de terre ! Toutes ces idées vont être bien utiles pour notre projet de réaménagement du terrain à l'arrière de la mairie en espace Nature/Détente !



Le 29 septembre dernier à Saint-Omer, de nouveaux artistes ont présenté leur savoir-faire et leurs propositions de projets pour la saison 2022 (ateliers de février à mai 2022) : architecte d'intérieur, tailleur de pierre, scénographe, photographe et artiste du son.



Les enseignants de l'école des Tilleuls et le Comité des fêtes ont, sans hésiter, posé leur candidature pour

travailler en partenariat avec ces professionnels de la culture !

Espérons que, cette année encore, elles seront retenues !



→ École

Pendant les vacances d'avril, la mairie a mis en place un logiciel de réservation cantine/garderie en ligne, appelé « **Gestion-cantine.com** » de la société Servi Plus. Il s'agissait de simplifier le système de réservation, qui se faisait encore à l'aide de tickets, et de permettre aux parents de réserver les prestations à n'importe quelle heure de la journée.



Une visite de découverte avait été faite préalablement auprès de la mairie de Delettes déjà utilisatrice de ce service. Une enquête de satisfaction menée au bout de deux mois d'utilisation, début juillet, a montré la satisfaction des utilisateurs.

Le vendredi 2 juillet 2021, nous avons procédé à la distribution des prix : tous les enfants ont reçu de très beaux livres. Les élèves de CM2 se sont vus remettre une tablette numérique dans un but de continuité pédagogique (absence d'un professeur, confinement, accès aux supports numériques entre enseignants et famille...).



Le mardi 6 juillet 2021, la mairie a organisé un pot de départ surprise pour Madame Lemaitre qui a malheureusement été contrainte de quitter

l'école pour cause de fermeture d'une classe.



Nous tenions à la remercier sincèrement et chaleureusement pour les années d'enseignement passées auprès des élèves de l'école des Tilleuls.

➔ Centre Régional Information Jeunesse

Le **CRIJ**, c'est quoi ?

Le **Centre Régional Information Jeunesse** des Hauts-de-France accueille et informe tous les publics (jeunes, adultes, professionnels) quels que soient leur âge et leur situation sur l'ensemble des thématiques qui touchent la jeunesse : *organisation des études, emploi, formation, logement, santé, accès aux droits, engagement, mobilité internationale, sports et loisirs.*

Pour chacune de ces thématiques, vous pouvez trouver de l'aide en contactant les intervenants des **Points Information Jeunesse (PIJ)** qui se trouvent proches de Mamez ...

▶ **LILLERS** ☎ 03.21.54.72.80

14 rue des Martyrs, 62190 Lillers

▶ **SAINT-OMER** ☎ 06.02.00.84.23

1 allée du Parc (1er étage), 62500 Saint-Omer

▶ **FAUQUEMBERGUES** ☎ 06.32.70.79.16

23 rue Jonnart, 62560 Fauquembergues

... mais aussi vous connecter au site internet du **CRIJ** !

Peut-être avez-vous déjà assisté à une réunion du « **PIJ en vadrouille** » qui vient à la rencontre des habitants pour les informer et répondre à toutes

VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 30 ANS ? VOUS ÊTES PARENTS DE JEUNES ?

LE PIJ SE DÉPLACE DANS VOS COMMUNES

PIJ en vadrouille

PERMIS, VACANCES, BAFA, PROJETS : DES AIDES EXISTENT !

DES SURPRISES À GAGNER !

RÉUNION D'INFORMATIONS



Besoin d'une information fiable et à jour sur l'ensemble des thématiques qui concernent les jeunes ?

Toute l'Information Jeunesse en Hauts-de-France est sur **ij-hdf.fr**

Les thématiques

ij Hauts-de-France

Partenaires conseillés

HDSC-ACTIF

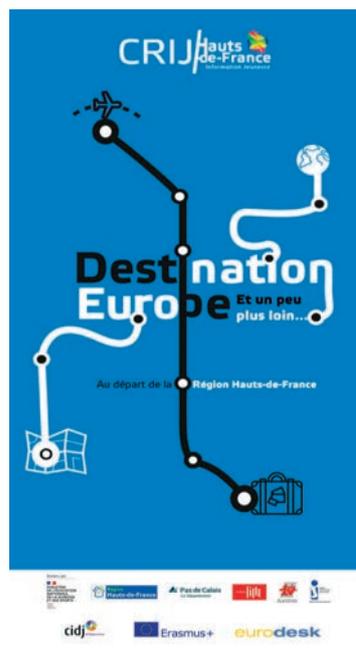
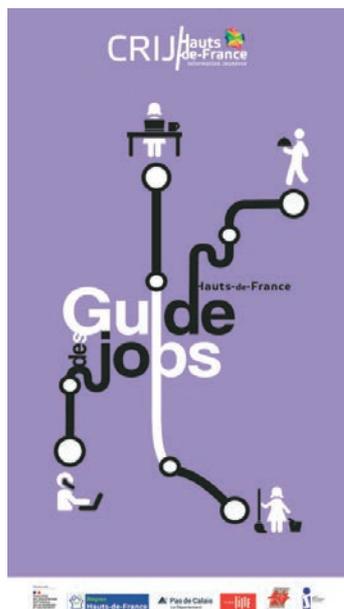
leurs questions ! Souvent présents vers la fin juillet sur notre commune, je vous incite à assister à leur prochain passage !

Vous pourrez ainsi dialoguer avec les intervenants et avoir des renseignements sur le Permis de conduire, le Bafa, la carte vitale et le recensement à 16 ans, et bien d'autres sujets concernant les jeunes !

pij@ca-psy.fr

Le CRIJ a réalisé des petits guides thématiques et bien utiles que vous pouvez télécharger sur son site à l'onglet « Nos publications ».

Vous pouvez également en demander un format papier en mairie. En voici quelques exemplaires ...



➔ Mission Locale

La Mission Locale, c'est quoi ?

La **Mission Locale du Pays de Saint-Omer** est très impliquée auprès des jeunes. Elle se mobilise en tant que partenaire du service public de l'emploi et auprès des employeurs pour activer l'ensemble des mesures permettant l'insertion professionnelle des jeunes entre 16 et 25 ans.

• **SIÈGE** : Quartier Foch, rue du Quartier de Cavalerie à Saint-Omer.

• **ANTENNE** : Aire-sur-la-Lys, cellule 5 - Pavillon de l'Arbalète, rue des Alliés.

• Une **PERMANENCE** se tient également à la Maison des Services de Théroutte tous les mercredis matin.

☎ 03.21.93.99.00

✉ contact@mission-locale.org

Des plaquettes informatives sont à votre disposition en mairie.

Hélène MITHIEUX

Conseillère Déléguée à la jeunesse,
aux affaires scolaires, à la culture
et aux loisirs



→ Association des Parents d'Élèves

Cette année fut de nouveau une année particulière à cause du contexte sanitaire, en effet les manifestations regroupant du monde n'ont pu être réalisées.

Malgré tout, fort de notre intérêt pour les enfants de l'école, des actions ont tout de même pu voir le jour et nous ont permis de maintenir les caisses à flot !

Notre plus grande tristesse fut de ne pouvoir une nouvelle fois organiser la kermesse de fin d'année ouverte aux familles. Cependant, ne voulant pas priver une fois de plus les enfants de ce moment si important qui vient clôturer l'année, une kermesse interne à l'école a pu être réalisée pour le plus grand bonheur de tous. Merci aux parents, aux enseignants et à la municipalité qui nous ont aidés à la mise en œuvre de celle-ci.

L'action qui ne cesse de fonctionner à merveille, nous avons pu le constater à nouveau récemment, est notre ramassage ferraille.

Merci à tous les habitants de Mametz pour cette participation et nous comptons sur vous afin que les prochaines collectes soient aussi fructueuses.

Nous espérons que nos actions prévues l'année prochaine pourront être réalisées dans leur intégralité !

MANIFESTATIONS POUR 2022

- **Loto** : 6 février
- **Ramassage ferraille** : mars (date à définir)
- **Lavage auto/moto** : 23 avril
- **Bourse vêtements enfants/jouets/puériculture** : 15 mai
- **Kermesse** : 18 juin
- **Ramassage ferraille** : oct/nov (date à définir)
- **Bourse vêtements enfants/jouets/puériculture** : 6 novembre
- **Marché de Noël** : 10 et 11 décembre

Et peut-être d'autres encore...

*Toute l'équipe de l'A.P.E. vous souhaite
une bonne et heureuse année !*

Vanessa DUMONT
Présidente de l'A.P.E.



Bienvenue à l'école des tilleuls...

En ce début d'année 2022, notre école accueille un peu moins de 200 élèves répartis sur 8 classes.

L'équipe éducative a la volonté d'apporter le meilleur pour l'épanouissement de nos élèves.

Un projet d'école ambitieux et innovant est mis en place depuis plusieurs années. Il met l'élève au cœur des préoccupations : les classes sont sensibilisées à la démarche éco-citoyenne, nous sommes largement ouverts sur l'environnement extérieur et nous faisons le maximum pour offrir aux enfants un cadre de vie motivant. A noter que nous allons renouveler cette année notre demande de labellisation E3D (école en démarche de développement durable) et que nous participons au concours des écoles fleuries.

L'année 2021 nous a permis de retrouver nos sorties culturelles et éducatives habituelles (spectacles de la Barcarolle, bibliothèque communale, voyages de fin d'année) et des manifestations propres à l'école (cross des tilleuls, cyclo, carnaval, piscine, kermesse...).

Nous espérons que tout cela pourra se poursuivre en 2022. Un grand projet est d'ailleurs en construction : le départ de l'ensemble des classes élémentaires en classe de découverte sur la Côte d'Opale !

L'école est solidaire, la preuve en est l'implication dans la collecte de la banque alimentaire ainsi que dans la redistribution de jouets et de vêtements.

La solidarité s'exprime également dans les excellents rapports que nous entretenons avec nos fidèles partenaires : l'A.P.E. (association de parents d'élèves) qui est toujours aussi investie et présente à nos côtés et la Municipalité, à l'écoute de nos besoins. Cette dernière a par exemple permis le renouvellement d'une partie du parc informatique de l'école : 3 vidéo-projecteurs, 3 PC portables, des logiciels éducatifs...

Les locaux sont entretenus régulièrement et des investissements sont programmés comme la création d'un garage à vélos, la réhabilitation des remises extérieures ou encore la rénovation complète du bâtiment des « maternelles ».

Comme vous pouvez le constater, l'école de Mametz ne manque ni d'idées ni de volonté, nous espérons simplement un contexte sanitaire qui permette la réalisation de l'ensemble de nos projets. C'est tout ce que nous souhaitons en cette nouvelle année 2022 !

Fabien EVERAËRE,
Directeur et l'ensemble de l'équipe pédagogique

Il y a 200 ans, trois communes réunies en une seule : Mametz

Parmi les sujets qui font régulièrement l'actualité politique depuis la Révolution, la réforme territoriale figure en bonne place. Le « millefeuille », métaphore souvent employée pour évoquer le grand nombre d'institutions entre la commune et l'État, est régulièrement visé par les velléités de réductions. Les dernières illustrations en date sont récentes, avec les fusions de communes suite aux lois du 16 octobre 2010 et 16 mars 2015, parmi lesquelles celles des voisins de Clarques et Rebecques, réunis sous le nom de Saint-Augustin, et le redécoupage des régions avec la création des Hauts-de-France, rassemblant Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Mais retournons un peu plus de deux siècles en arrière. Les municipalités sont les héritières directes des anciennes communautés villageoises, ou d'habitants, cellule de base de l'organisation administrative et sociale d'Ancien régime. Le 12 novembre 1789, l'Assemblée constituante décrète « qu'il y aura municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Le mois suivant, le 14 décembre 1789, un décret « concernant la constitution des municipalités » officialise la naissance de la commune contemporaine. Les anciens villages de Mametz, Marthes et Crecques deviennent des municipalités.

Dès les premiers temps, le grand nombre des municipalités pose problème à l'administration et des fusions sont envisagées, pour acquérir « la simplicité et l'économie ». Brièvement, avec la Constitution de l'an III, les communes dont la population est inférieure à 5000 habitants sont supprimées, les villages concernés désignant un agent municipal qui les représente au niveau du canton dans des municipalités cantonales, qui ne durent que jusqu'au début de l'année 1800. Dans les courriers administratifs de l'époque, on oppose l'administration moderne à celle des villages, dénoncée comme héritière de l'Ancien régime et ayant tous les défauts, empirique et archaïque, ignorante et infidèle, malgré une efficacité éprouvée pendant des siècles.

Dès 1804, le préfet du Pas-de-Calais envoie au ministre de l'Intérieur des tableaux de réduction de communes. Sont donnés le nombre d'habitants et les réunions projetées. On trouve déjà Mametz, 489 habitants, Crecques, 215 habitants et Marthes, 252 habitants, qui « formeraient la commune de Mametz 956 habitants ».

En 1805, le Conseil général du Pas-de-Calais se prononce pour des fusions communales, et demande au ministère d'exécuter le projet préfectoral de fusions. Ce vœu est réitéré ensuite lors de chaque session du Conseil général, sans succès. Le préfet écrit au ministre le 6 septembre 1805 : « il n'y aurait que douze habitants, que chacun d'eux voudrait conserver son maire, son conseil, son percepteur et son garde champêtre ». Toujours est-il qu'à la fin de l'Empire, aucune des fusions projetées dans les environs de Mametz n'a été réalisée. Le Conseil général ne cesse de réclamer des réunions de communes, faisant valoir la réduction des coûts qui en résulterait. Ces démarches ne donnent aucun résultat jusqu'au

jour où, le 17 novembre 1818, Joseph Henri Joachim, vicomte Lainé, ministre de l'Intérieur demande au préfet de lui faire parvenir des propositions sur les communes à réunir.

Le 23 novembre 1818, le préfet, Joseph Balthazar, vicomte Siméon, fait descendre l'information aux sous-préfets. Chacun d'eux devra « examiner avec la plus grande attention quelles sont les communes (...) susceptibles d'une nouvelle circonscription ». Ceci fait ils sont autorisés à réunir les conseils municipaux intéressés avant d'envoyer leur avis sur chaque cas au préfet. Dans le cas qui nous intéresse, c'est donc le sous-préfet de Saint-Omer, Clément de Laâge de Bellefaye, qui est chargé du choix des communes à réunir.

Parmi les communes sur lesquelles portent son choix, Mametz, Marthes et Crecques. L'avis favorable à la réunion du sous-préfet de Laâge date du 16 septembre 1819. La faible distance entre les trois villages est mise en avant. Le conseil de Mametz est favorable, ce qui n'est pas toujours le cas. Nos voisins de Théroouanne étaient tout autant opposés que ceux de Nielles à la fusion des deux villages.

Le conseil de Crecques refuse la réunion, un refus que le sous-préfet considère comme non avvenu, constatant que les revenus de Crecques sont trop faibles pour acquitter les dépenses ordinaires de la commune. Les Crecquois réfractaires se nomment Denis, Despreys, Caron, Cadart, Delattre, Brehon et Dehestru. Dans leur réunion datée du 21 février 1819, ils reconnaissent l'insuffisance de leurs revenus, mais veulent toujours bénéficier d'une indépendance administrative.

C'est du côté de Marthes que l'on se montre le plus virulent. Réuni le 27 février 1819, le conseil, composé de Messieurs Fiolet, Boyaval, Blondel, Canler, Decanlers et Delvart, est catégorique, il est « de toute impossibilité de réunir les trois communes, vu les dissentiments des administrateurs et des habitants ».

Le conseil de Mametz, composé de Messieurs Lemaire, Delplace, Saison, Dubois, Clairbout, Bertout et Delaliau, se réunit quant à lui le 2 mars 1819. Il est donc favorable à ce « projet sage », et faisant preuve d'un pragmatisme intéressé, ils demandent que « les communes Marthes et Crecques soient réunies à celle de Mametz pour entrer dans les frais de notre église et de notre presbitaire », mais aussi « que les autorités civiles restent dans leur postérité civile comme ci devant », ce qui laisse à penser que le conseil de Mametz veut le maintien d'une administration séparée. Qu'à cela ne tienne ! Mametz donne son accord, c'est là le principal !

De Laâge émet donc un avis favorable à la réunion, avec Mametz pour chef-lieu, ou « capitale » comme on peut encore l'entendre de nos jours, « attendu que par sa position [la commune] est plus à même que les deux autres à faire exécuter les actes de l'administration et à faire réprimer les délits qui pourraient être commis dans l'une ou l'autre des deux autres communes ». Le préfet valide les conclusions du sous-préfet dans un projet d'arrêté le 11 septembre 1821, avec les mêmes arguments, essentiellement financiers. Si les trois communes réunies « devront concourir aux dépenses de l'administration » de la municipalité nouvellement créée, « les parties qui composeront la nouvelle mairie devront continuer à

jouir séparément du droit d'usage ou autres qui peuvent leur appartenir ». Il est fait allusion aux pâtures communales, sujet de discorde s'il en est, que le préfet estime plus prudent de respecter, concession destinée à faire mieux accepter une réunion qui est si peu souhaitée.

Les avis du préfet sur chaque fusion remontent au ministère de l'Intérieur. C'est alors Jacques Joseph Guillaume Pierre, comte de Corbière, qui occupe la fonction. La procédure administrative se poursuit. Le préfet Siméon envoie le projet de réunion Mametz-Marthes-Crecques le 13 septembre 1821, le même jour que les projets de fusion entre Théroouanne et Nielles, et entre Wittes et Cohem pour les communes proches. Un rapport au roi – Louis XVIII – est présenté à ce sujet le 3 octobre 1821 pour Mametz, Marthes et Crecques. Il présente une conclusion favorable à la réunion.

Le fait que les communes réunies ne peuvent subvenir à leurs dépenses que par imposition extraordinaire sert d'argument principal dans les rapports au roi. On sait que les communautés villageoises, mères des communes, ont ainsi vécu pendant des siècles. L'administration moderne s'impose, et ce qui se faisait auparavant, avec sa part d'empirisme, doit faire place au strict respect de règles préétablies et identiques sur tout le territoire. Les oppositions villageoises sont minimisées, quasi ignorées. Si Crecques et Marthes s'opposent, « elles reconnaissent que leurs revenus sont insuffisants ».

Louis XVIII, monarque constitutionnel, suit l'avis de son ministre et avant qu'une ordonnance royale ne soit rendue, pour rendre effectives ces réunions, le dernier mot revient au Conseil d'État. Celui-ci statue favorablement sur les réunions de Mametz, Marthes et Crecques et prépare, le 8 mars 1822, un projet d'ordonnance. Douze jours plus tard, le 20 mars 1822, par une ordonnance groupée signée par Louis XVIII, commune à nos villages d'une part et à Sainte-Marie-Kerque et Saint-Nicolas, les deux fusions sont prononcées.

C'est ainsi qu'entre 1818 et 1822, la volonté de l'État appuyée par le Conseil général du Pas-de-Calais fut imposée et donc suivie d'effet contrairement aux tentatives précédentes. Le souhait de réduction du nombre des communes est énoncé dès 1790, avec bien peu de résultats jusqu'à cet épisode. La fusion des municipalités est rendue difficile du fait de la forte opposition d'une population très attachée à l'identité villageoise.

Le contexte des récentes réunions de communes est différent. Les villages ont changé de visage et cela n'est pas sans conséquence. La ruralité à laquelle ils étaient étroitement liés finit par être peu visible, rares en effet sont les villages où le travail des champs demeure au centre des activités, et quand il l'est encore, les transformations sont tellement importantes qu'une comparaison avec le passé s'avère difficile. Le terme de « rurbanisation » est apparu dans les années 1970 pour désigner les transformations dans la vie des campagnes autour des grandes villes. Plus récemment, Christophe Guilluy a popularisé le concept de « France périphérique », celle des petites et moyennes villes, des territoires ruraux à l'écart des métropoles où se concentrent activités et richesses. Cette théorie, largement reprise, est contestée. On parle aussi de manière moins précise encore des « territoires », formulation particulièrement creuse.

Un aspect parallèle de cette mutation en cours réside dans le développement des initiatives de coopérations intercommunale. Il y eut les SIVOM, puis les communautés de communes et de villes, qui exercent certaines compétences en lieu et place des communes membres. Depuis lors, des lois ont renforcé ces communautés, dont la loi NOTRe, qui en augmente le seuil démographique afin d'en diminuer le nombre. C'est à la suite de cette loi qu'est née la CAPSO en 2017, héritière du District urbain de l'agglomération audomaroise, un des premiers districts, né en 1962. La CAPSO s'étend désormais bien au-delà des limites urbaines. Ces communautés sont elles-mêmes héritières des éphémères municipalités de canton mises en place par la Constitution de l'an III.

Malgré les changements de paysages, l'identité communale persiste, sous des formes différentes. Le maire demeure « l' élu préféré des français », mais nombreux sont les maires et conseillers en place à ne pas souhaiter se représenter, spécialement dans les petites communes. L'administration poursuit le but deux fois séculaire de faire vivre de grandes circonscriptions en réorganisant les compétences au détriment de communes auxquelles les Français semblent demeurer attachés. Se pose alors le problème de la représentation des villages et de leurs habitants dans de grands ensembles.

Matthieu FONTAINE

“

BICENTENAIRE

**Unification des 3 communes
1822/2022**

A l'occasion du bicentenaire de l'unification de nos trois communes, Marthes, Crecques et Mametz,
**nous recherchons d'anciens documents
concernant les trois sections.**

**Fouillez dans vos archives et prévenez-nous
(conseillers, mairie) si vous trouvez quelque chose !**
Nous vous promettons d'en prendre grand soin et de vous les rendre rapidement après les avoir scannés.

Merci d'avance pour votre aide
et n'hésitez pas à partager l'info ...

Commune de Therouanne

Commune de Clarque

Commune

de

Rebecque

Creeque

Section B

Section A

Section A

Commune

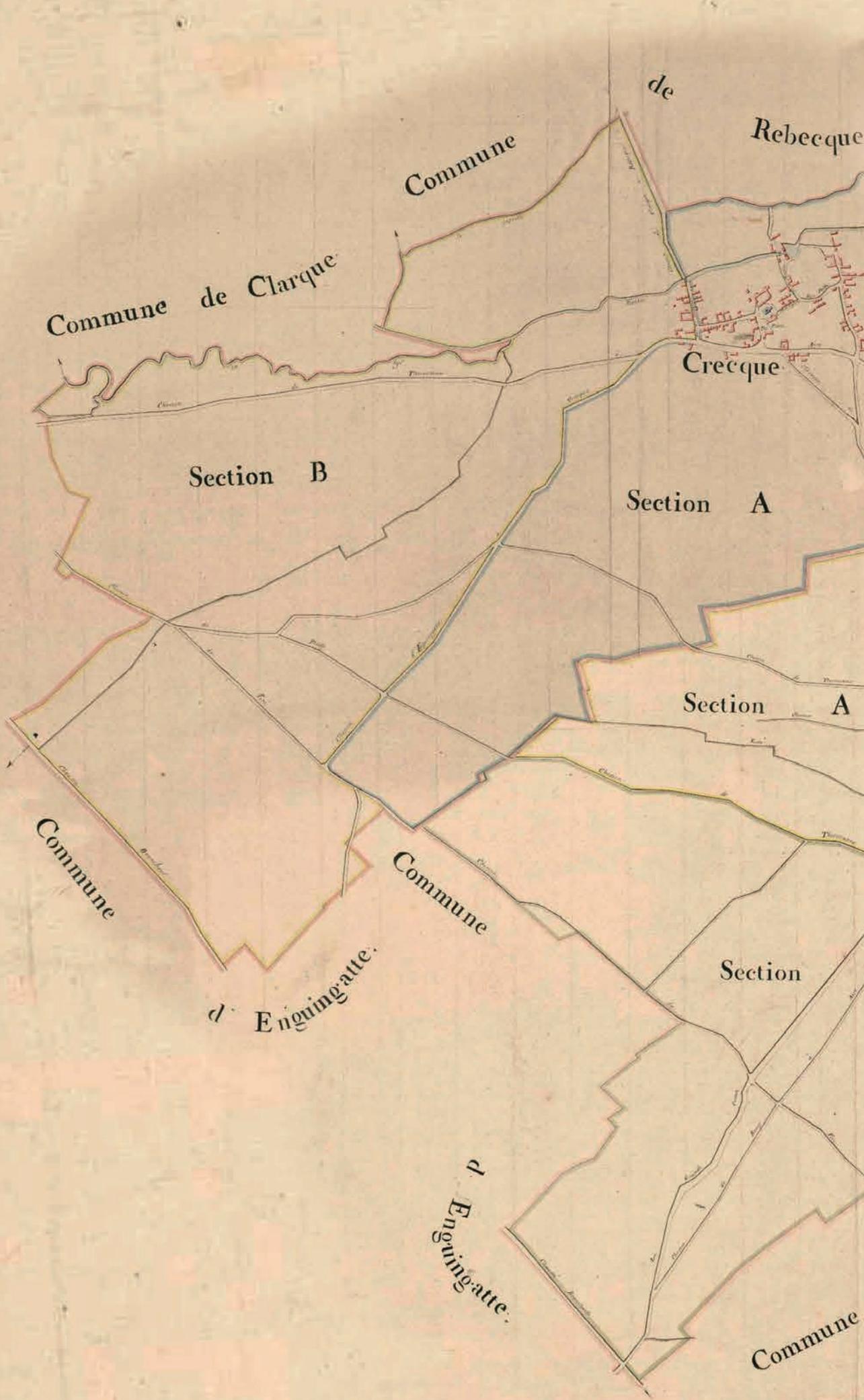
Commune

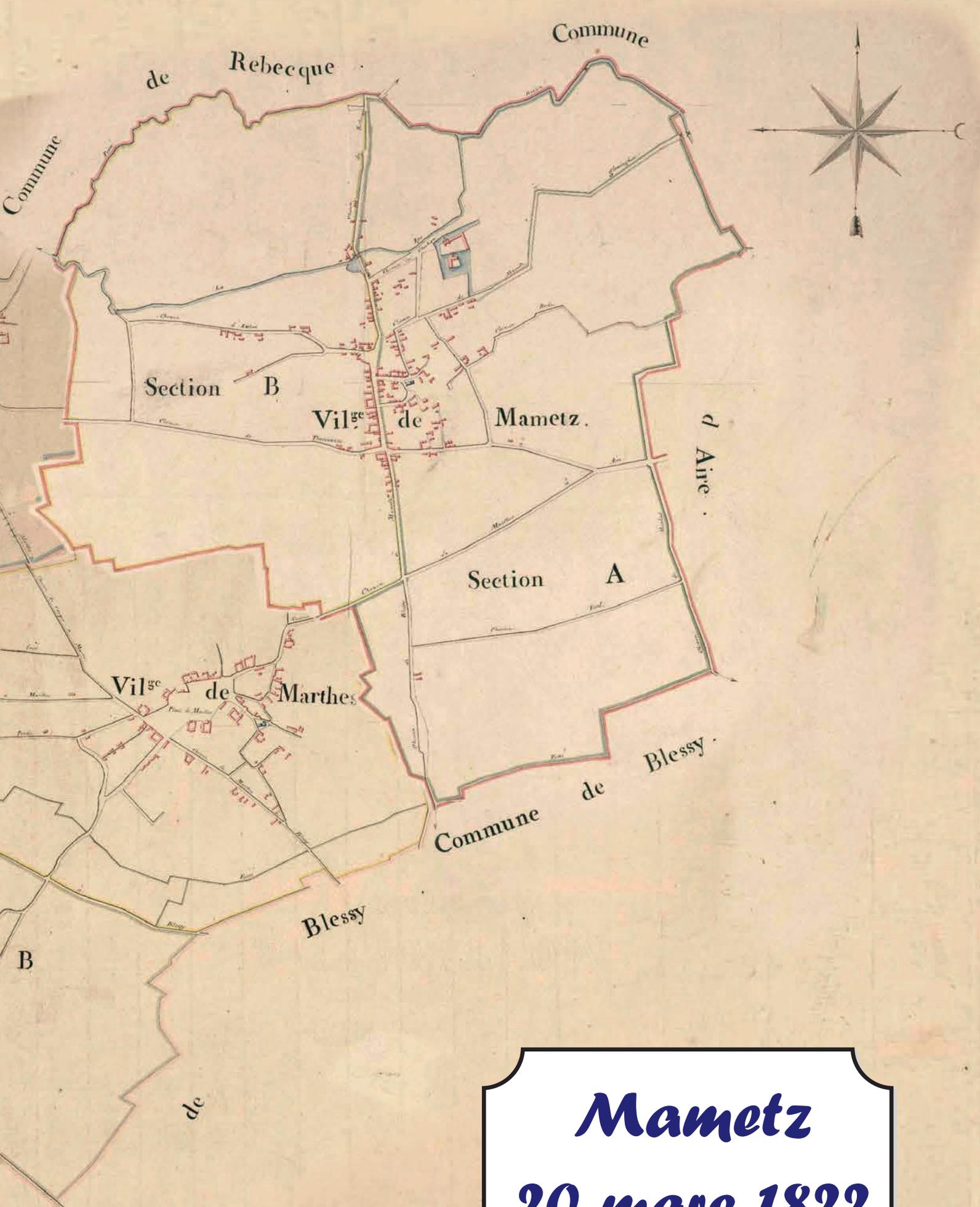
d'Engingatte

Section

d'Engingatte

Commune





Mametz
20 mars 1822



→ L'Atelier des lutins

L'Atelier des Lutins a repris pour la deuxième année ses activités depuis mi-octobre. Le résultat est visible sur les différents secteurs du village.

Merci à Sandy et Hélène, les organisateurs de cette activité et à la petite équipe de bénévoles. Ils vous ont démontré qu'avec des produits de recyclage et de la bonne humeur, tout est possible...

Rendez-vous en fin d'année et bienvenue à vous tous qui souhaitez pratiquer aux décorations de votre village !

Marie-Line TALLEUX

*Adjointe au maire chargée des Fêtes
et des Associations*



Cette année, l'atelier des Lutins a souhaité associer les enfants à la confection des décorations au sein de l'école. Pendant trois après-midis, les classes de CP au CM2 ont

travaillé très consciencieusement en peignant les sapins, traîneaux et bonhommes de neige, mais également en réalisant des sujets à suspendre dans le sapin de Noël nouvellement planté devant le Millenium.

Bravo à tous ces petits Lutins qui ont, semble-t-il, été enchantés de ces ateliers !



Hélène MITHIEUX

Conseillère Déléguée à la jeunesse,
aux affaires scolaires, à la culture
et aux loisirs

→ Le Panier des Aînés 2020

Suite à l'annulation du repas de fin octobre pour des raisons sanitaires, nous avons voulu éclairer les yeux de nos Aînés... pour Noël !

Une vingtaine de membres de l'**Association des Fêtes** et du **C.C.A.S** avec l'aide d'autres **bénévoles** ont préparé **EXCEPTIONNELLEMENT 440 colis** pour 577 aînés, l'après-midi du 18 décembre 2020. Ceux-ci ont été distribués le week-end suivant, 19 et 20 décembre.

Nous devons prévoir 4 sortes de paniers :

- Pour les célibataires de 61 à 68 ans (valeur 20€)
- Pour les couples de 61 à 68 ans (valeur 40€)
- Pour les célibataires de 69 ans & plus (valeur 40€)
- Et pour les couples de 69 ans & plus (valeur 80€)

« Un gros casse-tête... ». Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple, **seulement pour faire plaisir !**

Nous espérons que l'objectif a été atteint !



Marie-Line TALLEUX
*Adjointe au maire chargée des Fêtes
et des Associations*



→ Le NOËL des enfants le 17 décembre 2020

L'Association des Fêtes, **malgré le contexte sanitaire** a organisé :

Un repas de Noël (pour 200 élèves) qui a été servi le midi, à la salle du Millénium sous la surveillance et l'aide de plusieurs membres du conseil municipal. Les tables étaient décorées pour l'occasion et deux très beaux arbres de Noël égayaient les salles. Merci Vanessa PROVENCE !



L'après-midi, la diffusion d'un film ou d'un dessin animé était organisée selon l'âge des enfants, par classe, avec une distribution de friandises et d'un chocolat chaud. Bien sûr, le Père Noël était de la partie et il n'a pas oublié l'équipe des enseignants (Merci Jean-Pierre).



Un sapin de Noël offert par un mametzien, a été dressé le vendredi 4 décembre sous la surveillance de Dominique MAËS avec l'équipe technique municipale. L'A.P.E a aidé à la décoration de celui-ci de même qu'autour de l'école pour relancer l'esprit festif et mettre du baume au cœur des écoliers et passants !



Merci à l'équipe municipale !

→ Les illuminations du village - 2020 -

Pour remercier l'implication des mametziens dans l'esprit des Fêtes de fin d'année, nous avons relevé 32 maisons dont les devantures étaient illuminées en soirée.

Des récompenses d'une valeur de 10 à 40 € ont été distribuées par l'Association des Fêtes, début mars.

L'illumination de leurs maisons a donné un peu de baume au cœur des passants et Mametziens en cette période si particulière.

Le classement a été fait en fonction du nombre de guirlande (1 à 5). Et comme avec les colis des Aînés, des bons d'achat chez nos commerçants (Rôtisserie Manu, Mametz'Pizz et Rapid'Market) ont été ajoutés aux paquets cadeaux.

Merci à tous !!!



→ Chasse aux œufs de PÂQUES, le 2 avril 2021

Le Comité des Fêtes avait prévu dans un premier temps, une chasse aux œufs uniquement dans différents secteurs autour de l'école pour respecter les conditions sanitaires.

En accord avec Monsieur EVERAËRE et l'A.P.E., nous avons décidé d'organiser une distribution de chocolats, classe par classe. Des mascottes sollicitées par l'A.P.E., nous ont aidés à animer ce moment de partage. Une après-midi festive pour tous en cette journée glaciale. Les enfants ont dansé avec les mascottes « Woody & LOL » et les enseignants, A.E.S.H. & A.T.S.E.M. ont tous eu leur petite surprise !





→ Le 13 Juillet 2021

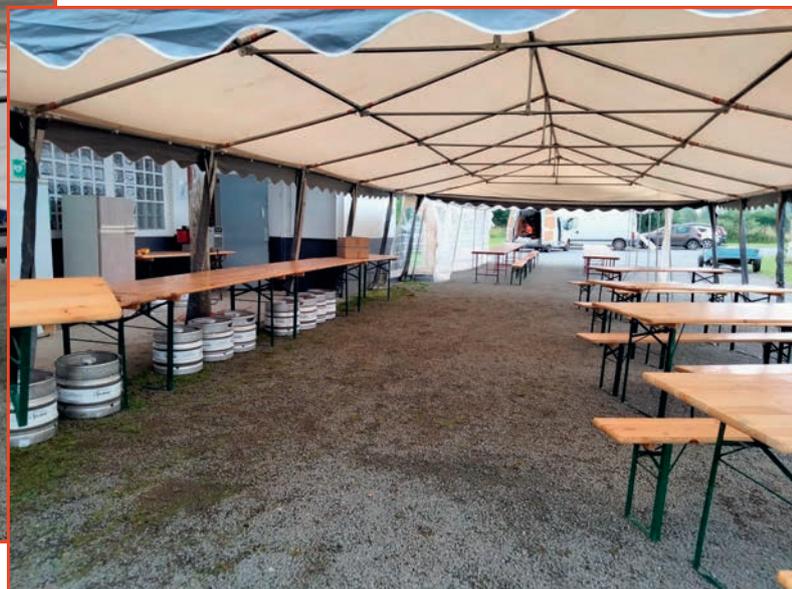
L'Association des Fêtes a renoué avec les anciennes traditions au plus grand plaisir des habitants et des visiteurs.

En effet, cette année pour notre deuxième fête autorisée par la préfecture, nous avons organisé un **Feu d'artifice MUSICAL sur l'étang des Etiais à CRECQUES**, précédé d'un concert gratuit avec « Lez Epeutnaerts » sur le stade Delannoy et la friterie Fast'Frites a été invitée à participer à la fête.

Nous en profitons pour remercier « La Truite Mametzienne » de René MASCLET qui nous a aidés à la préparation et la sécurisation de l'Étang.

Des retrouvailles très appréciées après quelques mois d'abstinence !

Merci à tous nos bénévoles...





MAMETZ **Mardi 13 juillet 2021**

A partir de 19 heures
Restauration rapide sur place

20h30 Concert gratuit
avec «LEZ EPEUTNAERTS»
Stade Delannoy
CRECQUES

Avec LC Sonorisation

23h30
Feu d'artifice
MUSICAL
Étang de CRECQUES

FASTFRITES

BUVETTE

L'ensemble est organisé par le Comité des Filles de MAMETZ.



→ Ducasse & « Petite Brocante Masquée » du 12 septembre 2021

Les petits et les ados de Mametz ont eu la joie de retrouver le petit manège et surtout les auto-tamponneuses :

- 150 tickets ont été distribués par l'Association des Fêtes, aux plus jeunes
- 300 tickets aux adolescents (soit 2 tickets/ados x 150)

Comme l'an dernier, la marche de 5 & 10 kms organisée par Mametz Gym' Form a ouvert l'appétit pour le repas servi en salle et pour la vente à emporter servie directement de la cuisine.

Les flâneurs en famille ont pu apprécier la « Petite Brocante Masquée » qui a envahi les rues de Bruchine, du 19 Mars 1962 et des Ecoliers en plus de la rue de l'Ecole Buissonnière.

Le temps nous a permis d'organiser également un apéritif musical en pleine air avec la contrainte cette année, des barrières en raison des obligations sanitaires.

Merci à tous, les participants et les différentes équipes de bénévoles, d'avoir fait de cette journée un succès !

Marie-Line TALLEUX

*Adjointe au maire chargée des Fêtes
et des Associations*





→ Repas des aînés

Cette année, la nouvelle équipe municipale a organisé son premier repas des aînés. Nous étions 139 convives. Peut-être, certains aînés encore frileux par rapport à la reprise de l'épidémie ont jugé préférable de s'abstenir et je le conçois .



Le thème de circonstance « le bal masqué » afin de voyager un peu. Après cette dernière année encore difficile, il nous a semblé opportun de proposer au repas des aînés, un thème autour du carnaval de Venise. Masqué oui... mais différemment !

Monsieur le Maire, Dominique Lebrun-Vandewalle a profité de l'occasion pour faire un bilan des projets déjà réalisés sur la commune et ceux en cours de réalisation. De même, Monsieur le Maire a présenté les membres de l'équipe municipale assistant à cette manifestation.

La journée s'est orchestrée autour d'un bal et d'un karaoké. Un stand photos installé dans un coin de la salle a permis à chacun de se faire photographier masqué ou non. Les photos ont été distribuées courant janvier par le conseil municipal pour garder le souvenir de cette belle journée. Comme à chaque repas des aînés, l'ambiance était là. Une très belle journée Mametzienne comme nous les connaissons tous et les apprécions.

Les doyens de ce repas ont bien évidemment été mis à l'honneur. Il s'agit pour les dames de Madame Thérèse Hornain, 91 ans et pour les messieurs de Monsieur Abel Gozet, 86 ans.

Quant à moi, je voulais tout particulièrement dire **Merci** à toute l'équipe qui s'est beaucoup investie pour cette journée et je tiens à partager avec eux cette réussite qui est collective.

Merci pour votre participation,

Merci votre implication,

Merci pour la décoration,

Merci pour la mise en place,

Merci pour le rangement et **Merci** pour votre bonne humeur sans faille .



Laurence FENES

Adjointe au maire
chargée du C.C.A.S. et des Aînés



Associations

→ Liste des associations mametziennes

« Un plus pour Mametz »	BAUELLE Marlène	179 grand'rue	09.71.59.52.26	unpluspourmametz@orange.fr
Anciens Combattants C.A.T.M.	HESDIN Michel	21 rue de la plaine		michel.hesdin@orange.fr
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	VASSEUR Gilbert	20 rue du moulin	03.21.39.18.03	
Anciens Combattants de Mametz	CANLER Michel	35 rue de Bordeaux 62510 ARQUES	03.21.98.59.68	
Association des Parents d'Elèves	DUMONT Vanessa	12 chemin de la Lys	06.62.74.87.73	vanessdmt@wanadoo.fr
Association des fêtes	TALLEUX Marie-Line	Mairie de Mametz	03.21.39.07.05	adjoint-mametz@orange.fr
Association Saint-Vaast	DESPREZ Philippe	17 rue des champs Lambert		
Bibliothèque Municipale	LAMBERT Viviane	21 rue de choquart	03.21.38.03.12	lambert.vivianne@wanadoo.fr
Carabiniers de Mametz	DELACUISINE Loïc	280 rue de Molinghem 62120 MAZINGHEM	03.21.66.74.83	carabiniers2mametz@gmail.com
Carabiniers de Marthes	LEROY Julien	31 bis, rue de l'église 62120 MAZINGHEM	06.81.87.06.02	julien.leroy1985@gmail.com
« Le Temps retrouvé »	LAFITTE Bernadette	245 rue de Ham 62120 BLESSY	06.87.05.42.68	lafitte.bernadette62120@gmail.com
Mametz Cyclo Club	DELLYS Didier	28 rue de Paris 62120 AIRE-SUR-LA-LYS	03.21.39.14.34	didier.dellys@bbox.fr
E.S.M.R.	DACQUIN Daniel	3 rue de l'école buissonnière	06.78.05.39.35	esmr62@gmail.com
La Truite Mametzienne	MASCLET René	12 rue Saint-Honoré	03.21.39.29.85	rene.masolet@orange.fr
Loisirs Détente	ALEXANDRE Claudine	9 rue de la place	03.21.39.13.09	
Mametz Gym Form'	HANNOTEL Nathalie			gymformmametz@gmail.com
Moto Club Les copains d'abord	DA SILVA Fernando	24 place du rietz	06.14.61.55.81	mclescopainsdabord@yahoo.fr
« Quand la musique donne »	BOUCHEZ Julien	18 bis grand'rue	06.07.73.79.81	julien_b62@live.fr
Sté de chasse Crecques	BOURDREL Damien	6 rue de l'Anglet		
Sté de chasse Mametz	VITRY Patrice	35 rue de Wilbedingues 62380 WAVRAN-SUR-L'AA	06.08.48.01.86	
Sté de chasse Marthes	DELVART Olivier	5 rue du moulin 62145 LIETTRES	06.45.87.21.26	odelvart@gmail.com
Syndicat agricole	VANBREMEERSCH Claude	10 rue de la halte	03.21.95.76.73	
Comité des fêtes camping du château	BILLET Sophie	32 rue du moulin	06.77.91.85.77	vandaele.manon@hotmail.fr

➔ à la Bibliothèque municipale, gratuite à l'étage de la salle du Millénium...

Bernadette, Brigitte, Laurence, Monique, Nadine et Viviane assurent, en rotation, les permanences des :

- Mercredi : 15h30/17h30
- Vendredi : 16h30/18h
- Samedi : 10h30/12h

Pendant les vacances scolaires, elle ne fonctionne que le vendredi. Elle est fermée tout le mois d'août. Le fait d'être dans le réseau Capso offre un panel numérique évoqué dans le bulletin de janvier 2021.

La bibliothèque dispose de romans, romans policiers édités récemment, pour les adultes .

Pour les collégiens et lycéens « grignoteurs ou dévoreurs », courant janvier, ils y trouveront des livres sélectionnés par des jeunes pour les jeunes et approuvés par les professeurs ! Les auteurs seront d'ailleurs présents à Fruges les 17, 18 et 19 mai, les ados pourront échanger avec eux, participer à des ateliers !

Les enfants y trouvent des contes qui émerveillent des romans qui font vibrer avec le héros, des albums qui abordent des sujets douloureux, des documentaires qui permettent de traverser les siècles, leur histoire et leurs mœurs, des livres animés, attractifs, des albums illustrés, des BD et même des grands classiques comme les Misérables, Roméo et Juliette, les Trois Mousquetaires... en mangas !

C'est ainsi que les élèves de Madame Crogiez, grande section de maternelle, ont choisi avec soin leur livre. C'était, pour la plupart, une découverte.

De temps en temps, s'y déroulent des ateliers créatifs. Le dernier en date, organisé avec la « Brouette Bleue » a permis aux inscrits de donner libre cours à leur vision de la forêt, après que Mathilde, l'animatrice leur ait lu un petit livre sur les hôtes des bois.

Un joyeux goûter a clos cette activité. D'autres animations seront proposées et c'est sur le portail de la mairie, de l'A.P.E. et par des flyers remis aux élèves dans la tranche d'âge concernée que j'informe du jour et du thème !

Seuls les premiers inscrits peuvent y participer car pour le bon déroulement, 10 à 12 places sont disponibles.

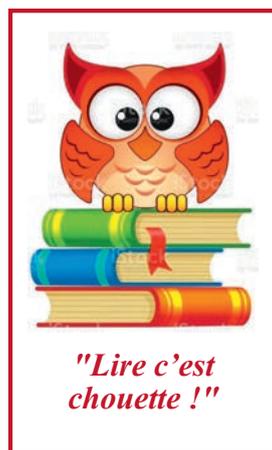
Marie-Line et Yvette



Annie



Françoise



A bientôt !

Viviane LAMBERT
Responsable

→ AAPPMA-MAMETZ - « La Truite Mametzienne »

L'année 2021 s'est achevée avec un effectif en légère baisse dû au covid : 913 cartes délivrées contre 1043 en 2020 grâce à un travail énorme des bénévoles pour l'entretien de l'étang de Crecques et de la Lys, des gardes, des dépositaires de cartes « Graffiti », « les Frangines », deux contrôleurs aux finances, de la municipalité, sans oublier de la réciprocité « loisir pêche » des campings du château de Mametz, du lac de Rebecques et bientôt du camping de Moulin-le-Comte.

Merci au Syndicat Mixte Lys Audomarois, « le Flip » pour attribution d'une tronçonneuse. 2022 verra un investissement très important pour les plans d'eau en poissons : 1 500 kg de gardons, 230 kg de tanches, 25 kg de brochets, 25 kg de sandres, et en rivière avec des repeuplements de 630 kg de truites fario et 300 truitelles.

Remise de cartes de pêche étangs aux élèves de CM1 et CM2 de l'école des Tilleuls de Mametz.

Merci à tous bénévoles et pêcheurs.

Le Président,
René MASCLET



→ MAMETZ CYCLO CLUB

Président : Didier DELLYS

Secrétaire : Jean-François CLAIRET

Trésorier : René LAMBERT

Nous faisons des parcours dans la région tous les dimanches matin départ 9 heures d'octobre à juin puis à 8h30 de juin à octobre face à « Emilie Optique » au 47 Grand'rue. Nous faisons 3 heures de vélo pour une distance de 60 km en moyenne. Nous sommes moins de 10 à prendre le départ, c'est un petit groupe qui sent bon l'amitié et la bonne humeur. Il y a des jeunes et des moins jeunes le plus vieux à plus de 70 ans... et nous nous adaptons aux possibilités de chacun.



En juin, chaque année nous faisons une sortie plus importante où nos épouses font une marche tandis que nous faisons un parcours de 100 km (à peu près) et nous nous retrouvons tous ensemble pour un pique-nique le midi. 2020 et 2021 n'ont pas permis cette sortie, elle ne sera que plus belle en 2022.

Venez nous rejoindre, vous pouvez nous accompagner sans licence à 2 balades, le club est assuré pour... Et vous verrez ! Une licence c'est 50,50 euros et nous sommes affiliés à la FFvélo (EX FFCT). N'hésitez pas à visiter notre site web : <http://www.cycloclubmametz.fr/>
Et à nous écrire : cycloclubmametz@gmail.fr

Paroisse Sainte Anne



« La paroisse continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles » ... La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. »

Pape François dans « l'évangile de la joie ».

Avec l'Equipe d'Animation de la Paroisse, nous sommes à votre service.

Messe :

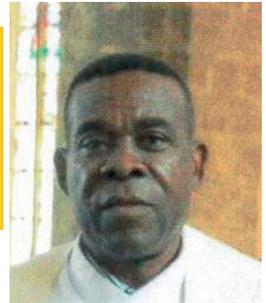
- chaque samedi à 18 heures et dimanche à 9h30 dans les autres lieux (Mametz ou dans des communes avoisinantes),
- le dimanche à 11h15 à Aire-sur-la Lys.

Voir la feuille distribuée chaque dimanche à l'église ou sur le site paroisse-aire.fr ou messes.info

Sur notre paroisse (MAMETZ - REBECQUES), les membres de l'EAP sont ...

Mme Brigitte REANT
Mme Isabelle BAROUX
M. Christian DACQUIN
M. Philippe DESPREZ
M. Michel LALOUX

Curé de notre paroisse :
abbé Jacques TANGOMBE – 06.47.45.03.26
jacquestangombe@yahoo.fr



Les BAPTÊMES

Baptême des bébés : Célébrés à Aire-sur-la Lys les 2^{ème} et 4^{ème} dimanches du mois ou au cours d'une messe.

Préparation à la cité paroissiale d'Aire-sur-la Lys.

Une autre démarche est à prévoir pour les enfants de 3 à 7 ans, contacter Mme PETIT au 06.52.72.50.76

Toute personne, quel que soit son âge peut demander le baptême, la 1^{ère} communion ou la confirmation.

La préparation sera prise en charge par l'équipe du catéchuménat :

Mme Marie-Françoise DEVIGNE 06.86.35.75.42

Mme Geneviève LALOUX 03.21.39.12.68

Mme Marie DESCAMPS 06.68.35.89.38

Les FUNÉRAILLES

Une équipe de chrétiens formés vous accompagne dans le deuil, dans la préparation et la célébration des funérailles.

Contactez le secrétariat paroissial ainsi que

Jean Pierre QUETU 03.21.39.02.76 ou

Ginette LEMAITRE 03.21.39.22.67 ou

Marie-Thérèse BOURDREL 03.21.39.12.64



Le CATÉCHISME

A tout âge et à partir de 7 ans, que l'on soit baptisé ou non, valide ou non.

Contactez : Mme Brigitte Réant - 06.27.15.24.33

Mme Catherine PETIT - 06.52.72.50.76

Pour les MARIAGES

Contactez directement le secrétariat paroissial au 28, place des béguines à Aire-sur-la-Lys

ACCUEIL ... ÉCOUTE ... INFORMATIONS ...

Maison Paroissiale

28 place des Béguines

62120 Aire-sur-la Lys

☎ 03.21.39.04.52

paroisse.n.d.panetiere@orange.fr

Commerces

→ Nouveautés depuis le bulletin de juin 2021





Ouverture de notre boutique CBD

Le 16 Novembre 2021


Mametz (62120)
4 Rue des Écoliers
www.cbd-du-nord.fr

Horaires

Du Mardi au Samedi

10h-12h  14h-19h



MICRO-PIXELYS

DÉPANNAGE & MAINTENANCE

CRÉATION SITE WEB

RÉCUPÉRATION DE DONNÉES

DÉCO VÉHICULE PANNEAUX AFFICHES

INSTALLATION SYSTÈME & RÉSEAU

LOGO CARTES DE VISITE FLYERS



Mametz 
06 46 16 53 33 
www.micro-pixelys.fr 
16 rue Saint Honoré 62120 MAMETZ contact@micro-pixelys.fr 



TerrALoc

Terrassement - Location de matériel BTP - Espace vert



TerrALoc

François Devindre
06 34 21 38 97



1 impasse Saint-Vaast 62120 MAMETZ

La liste de nos commerces et services

ANIM'PASSION SONORISATION - animation, sonorisation, éclairage - 4 contour de l'Eglise
☎ 06.72.43.81.35
aps-show.fr

AUTO MOTO ECOLE CHRISTELLE - 82 grand'rue ☎ 06.07.52.06.77
autoecolechristelle.pagesperson-orange.fr

BATINEL (Lionel LOZINGO) - carrelage, maçonneries, ... ☎ 06.41.38.19.53
lozingolionel@outlook.com

BINTJE CLUB - friagerie, pizzeria, rôtisserie - 14 contour de l'Eglise ☎ 03.21.93.29.28

BOGAERT Yannick - électricité générale - 27 rue de la plaine ☎ 03.21.39.88.53

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR AUXENFANTS - 3 rue des écoliers ☎ 03.21.39.11.63
lesartisansdufrais.fr/boucherie-auxenfants

BOULANGERIE PATISSERIE CHOCOLATERIE VIEILLARD - 2 rue des écoliers ☎ 03.21.12.40.59

CABINET DE MASSEURS KINESITHERAPEUTES - 5 rue des écoliers ☎ 03.21.39.13.59

CAFE LOTO CHARLET - 58 grand'rue ☎ 03.21.95.81.03

CAMPING DE L'ETANG - 16 rue du stade ☎ 06.03.66.43.42
campingdeletang62@orange.fr

CAMPING DU CHÂTEAU - 32 rue du moulin ☎ 06.83.96.19.85
contact@campingchateaumametz.com

CAMPING DU MOULIN - 35 rue du moulin ☎ 03.21.39.78.75
mouлиндemametz.com

CBD DU NORD - 4 rue des écoliers cbd-du-nord.fr  **NOUVEAU**

CORINNE COIFF' - 7 rue du moulin ☎ 03.21.39.40.00

DE PETITES ENVIES MAMETZ (prêt à porter, chaussures, accessoires) - 2 place du rietz ☎ 06.14.83.94.55

DERYCKE FLORENCE, orthophoniste - 2 rue de la chapelle ☎ 06.82.20.26.83

DISTRIBUTEUR PRODUITS DE LA FERME LALOUX - 204C grand'rue

DOCTEUR BOULET-FATOOHI, médecin généraliste - 2 rue de bruchine ☎ 03.21.39.17.80

DOCTEUR COCQUEMPOT EDOUARD, chirurgien dentiste - 6 rue des écoliers ☎ 03.21.98.46.13

DOCTEUR PAYEN Pauline, chirurgien dentiste - 6 rue des écoliers ☎ 03.21.98.46.13

DORMION Carine, animatrice d'ateliers culinaires thématiques et participatifs, vendeuse à domicile des épices et ustensiles Will & Alex ☎ 06.52.92.20.77

ELEVAGE DE LA HAIE DES DAMES - élevage de chiens de race épagneul breton- 12 bis rue de la gare
☎ 03.21.95.21.27
delahaiedesdames.chiens-de-france.com

ELEVAGE CANIN DU HAMEAU DE CRECQUES - 2 rue de l'anglet ☎ 03.21.39.01.04
elevation-canin-du-hameau-de-crecques-pas-de-calais.achetermonchien.com

EMILIE OPTIQUE - 47 grand'rue ☎ 09.81.10.74.30

FLORALYS - 98 grand'rue ☎ 03.21.39.23.07
floralys-mametz.fr

FRIPOUILLE AND CO - *salon de toilettage* - 9 rue de la plaine ☎ 03.21.38.03.02
fripouilleetco.fr

FROMAGERIE DUCOULOMBIER - 3 rue des écoliers ☎ 03.21.39.11.63

GARAGE AUTO SPORT - 13 grand'rue ☎ 03.21.38.54.32

GARAGE CLG AUTO - 2 bis rue du moulin ☎ 09.51.42.27.77

GRAFFITI - *tabac, presse, pmu, loterie...* - 18 ter grand'rue ☎ 03.21.93.71.75

GUILBERT THIBAUT - *paysagiste, entretien et création de jardins...* - 20 chemin des grands rietz
☎ 06.32.56.89.54
guilbert.thibaut@orange.fr

INFIRMIERS (Mmes MASSET et BRUGE, M. HENAUT) - 2 rue de bruchine ☎ 03.21.95.02.43

LA PENSION DU RIETZ - *pension pour chien* - 3 rue de la plaine ☎ 06.72.65.22.05
lapensiondurietz.sitew.fr

LENGLAERT Maryline - *sophrologue* - 94 grand'rue ☎ 03.21.95.67.00

LES FOX DE CRESECQUES - *élevage fox-terrier à poil dur* - 231 grand'rue ☎ 03.21.12.21.35
cresecques.chiens-de-france.com

LES FRANGINES - *bar, brasserie* - 54 grand'rue ☎ 03.21.88.50.34

MAM ET COMPAGNIE - *Maison d'assistantes maternelles* - 202C grand'rue ☎ 06.86.78.85.38

MAMETZ PIZZ' - *vente de pizzas à emporter* - 39 grand'rue ☎ 03.91.92.47.08

MATERIEL MEDICAL DE MAMETZ - 82 grand'rue ☎ 03.21.39.88.16

MICRO-PIXELYS - *dépannage et maintenance, création site web, récupération de données, logo, cartes de visite, flyers, déco véhicule, panneaux affiches, installation système & réseau* ☎ 06.46.16.53.33
www.micro-pixelys.fr
contact@micro-pixelys.fr

👉 **NOUVEAU**

PHARMACIE DE MAMETZ - 82 grand'rue ☎ 03.21.95.84.98

RAPID MARKET - 82A grand'rue ☎ 03.21.12.59.82

ROUSSEL GUY - *produits de la ruche* - 6 chemin du pont de la Sûre ☎ 03.21.39.27.78

SMAL EDITH, orthophoniste - 8 rue des écoliers ☎ 03.21.88.01.39

Etat Civil du 15 décembre 2020 au 15 décembre 2021

➔ **7 Naissances** : voici les noms de celles dont les parents ont accepté une insertion dans notre bulletin communal.

Leïla VAROUX

Le 20 décembre 2020 à Blendecques
195 grand'rue



Pierre THOREL

Le 13 janvier à Blendecques
17 rue de la Gare



Zélie CHAVATTE

Le 23 avril à Hazebrouck
36 rue du moulin

Jeanne DENEUVILLE

Le 22 juillet à Blendecques
112B grand'rue



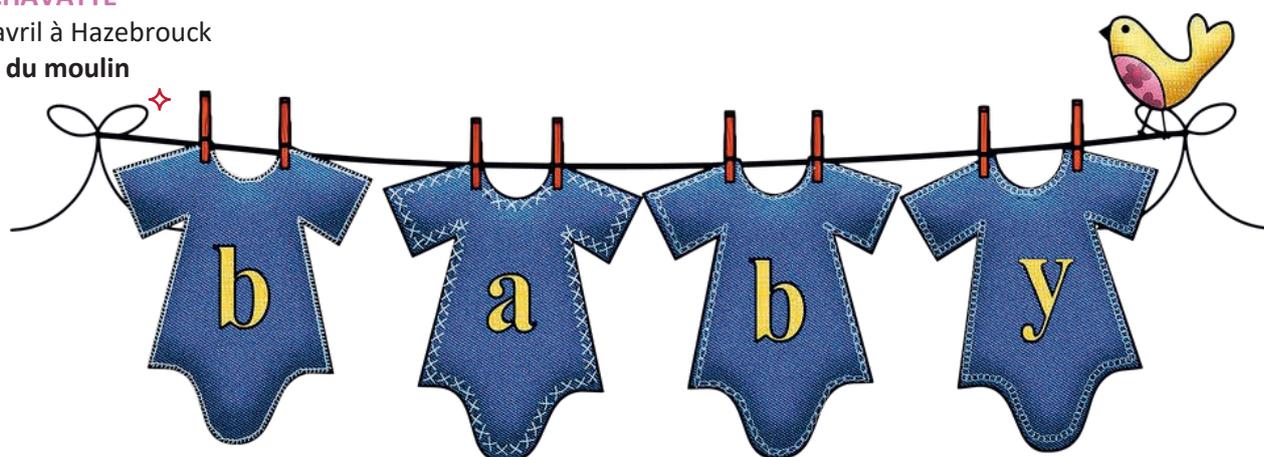
Eliot LECOQ

Le 5 octobre à Blendecques
218 grand'rue



Naël WILBAUT

Le 8 décembre à Blendecques
34 rue de la place



Ils sont nés il y a 100 ans...

Georgette ALLOUCHERY, le 8 mars

Germaine ARFIB, le 30 janvier

Julienne BRICHE, le 31 janvier

Jean BRUGE, le 4 juin

Bertha COCQUEMPOT, le 31 mars

Irène DE SAINTE MARESVILLE, le 1er juillet

Jeanne DELBARRE, le 5 mars

Michel DUMONT, le 28 juin

Jeanne DUPLOUY, le 3 septembre

Julienne DUPLOUY, le 3 septembre

Thérèse FLAMENT, le 26 avril

Georgette GILLIOCQ, le 18 janvier

Georgette GLORANT, le 11 avril

Eugène LECIGNE, le 15 janvier

Georgette LECIGNE, le 7 juillet

Madeleine LEGRAIN, le 30 mars

Marie-Louise LEMAITRE, le 8 septembre

Rose LEMAITRE, le 24 septembre

Denise PENNE, le 23 décembre

Fernand PENNEQUIN, le 4 mars

Abel POTIER, le 24 juillet

Denise PRINS, le 4 mars

Célestin RAMECOURT, le 24 mai

Victor TABART, le 30 janvier

Rose TETART, le 29 mai

Madeleine TRUSSLER, le 20 septembre

Albert VITAL, le 19 novembre

→ Ils nous ont quittés...

Roland HAVEGHEER, 82 ans, le 28 janvier 2021 à Helfaut

Jean-Luc FROGNIER, 70 ans, le 5 février à Helfaut

Christine WILLAUME épouse BIGAND, 64 ans, le 27 février à Coquelles

Alain VETU, 50 ans, le 26 février à Helfaut

Louis DANDEL, 92 ans, le 17 mars à Helfaut

Monique LEFER veuve ALLOUCHERY, 92 ans, le 16 avril à Mametz

Marcel DUCROCQ, 86 ans, le 5 mai à Mametz

David SAMOY, 48 ans, le 10 mai à Helfaut

Michel DUBOIS, 86 ans, le 28 mai à Mametz

Antoine COHEZ, 88 ans, le 6 juin à Helfaut

Monique BERGEOT veuve FACON, 65 ans, le 23 juin à Mametz

Joëlle VANNEUVILLE, 65 ans, le 25 juin à Dunkerque

Anne-Marie DELANNOY veuve POIRET, 96 ans, le 29 juin à Helfaut

Gilles DANDEL, 64 ans, le 14 août à Helfaut

Stéphane TARTAR, 62 ans, le 15 septembre à Mametz

Maurice SAMAIN, 87 ans, le 27 septembre à Helfaut

Georgette DUCROCQ veuve WACQUEZ, 94 ans, le 7 octobre à Mametz

David PRUVOST, 46 ans, le 25 octobre à Helfaut

Samuel HODENT, 34 ans, le 7 novembre à Helfaut

→ **Mariages**



Sébastien LECOCQ et Laëtitia REYNOUDT
Le 3 juillet 2021



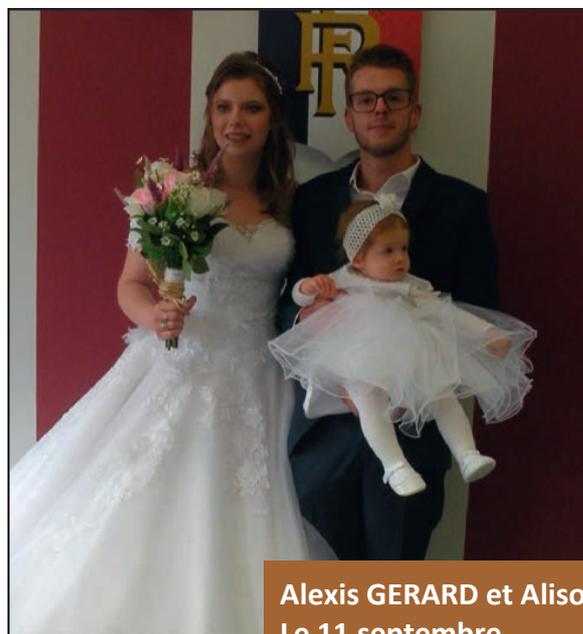
Michaël KERYNCK et Delphine VASSEUR
Le 3 juillet



Kévin CAJET et Sabrina BERIER
Le 17 juillet



Samuel HODENT et Céline MUSELET
Le 28 août



Alexis GERARD et Alison KNOCKAERT
Le 11 septembre

➔ **PACS**
(Pacte civil
de solidarité)



**Geoffrey CREPIEUX
et Constance DEJEUX**
Le 6 mars



**Thibaut DENEUVILLE
et July DUBOIS**
Le 15 mai



**Jordan DELAHAYE
et Amandine PATAR**
Le 20 mars



**Stéphane CHALIEUX
et Marie-Danielle DELMOTTE**
Le 29 mai



**Jérôme CAMPION
et Stéphanie CALAIS**
Le 12 novembre



**Olivier LAMARQUE
et Lorelei DUQUENOY**
Le 26 novembre



**Teddy GROSSO
et Delphine GRENON**
Le 26 novembre

Informations

→ RÉSERVE COMMUNALE DE SECURITÉ

Depuis cet été, une réserve communale de sécurité civile a été créée. Elle est composée de trois sapeurs-pompiers actifs et retraités qui sont les seuls habilités à intervenir sur les destructions d'insectes.

Sa principale fonction est la destruction des nids de guêpes et de frelons. Elle intervient également en cas de catastrophes naturelles.

La commune a investi dans l'achat de tenues anti-frelons et guêpes et dans un insecticide spécifique. Ces interventions sont effectuées bénévolement pour tout habitant de la commune.

Si vous êtes confronté à un nid de guêpes ou de frelons, ne prenez pas de risques inutiles (risque d'allergie aux piqûres). Appelez la mairie au 03.21.39.07.05, nous interviendrons dans les plus brefs délais.

Philippe BULTEL
Conseiller municipal
Responsable sécurité incendie



→ MOBILITÉ

Vous voulez vous déplacer facilement dans la Communauté d'Agglomération des Pays de Saint-Omer (CAPSO) ?

Mouvéo TAD (Transport à la Demande) est un service de la CAPSO, adapté aux besoins de chacun, qui permet :

- de se rendre d'une commune à une autre, selon les arrêts de bus existants ou
- d'une commune vers un des 6 points de correspondance qui sont : la gare de Saint-Omer, la place Painlevé (à côté de Ociné), le Centre Commercial de Longuenesse, la Clinique de Longuenesse, Helfaut Hôpital, l'Hôtel de ville de Saint Martin-lez-Tatinghem.
- un transport collectif en minibus adapté à l'horaire de ramassage que vous demandez.



1* S'INSCRIRE / Pour utiliser le service Mouvéo TAD, il faut s'inscrire en se déclarant par téléphone au 03.76.03.00.70, du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures. Puis compléter le formulaire d'inscription (disponible à la mairie) et le retourner ensuite accompagné des pièces justificatives :

- soit à l'espace vente Mouvéo à la gare de Saint-Omer
 - soit par courrier à : CAPSO - Services Transports, 2 rue Albert Camus, 62219 LONGUENESSE
- Vous recevez ensuite une carte d'abonné qui justifie de votre inscription.

2* RÉSERVER / Il faut réserver son transport (jour, heure, arrêts de départ et d'arrivée souhaités) maximum 15 jours avant et minimum une heure avant le trajet.

3* BOUGER ! / Rendez-vous à l'heure indiquée au point d'arrêt le plus proche de chez vous ou à domicile pour les personnes à mobilité réduite. En effet, les personnes handicapées à plus de 80% peuvent demander une prise en charge à domicile via le formulaire d'inscription.



A Mametz, les **arrêts de bus existants** sont les suivants :

- ✓ Mametz **Crecques** (à coté du monument aux morts)
- ✓ Mametz **Crecques Eglise**
- ✓ Mametz **Grand'Place** (Emilie Optique / les Frangines)
- ✓ Mametz **Grand'Rue n°2** (à l'entrée de Mametz côté Aire)
- ✓ Mametz **Rue de la Gare** (extrémité côté rue de la Plaine).

► COÛT DU TRANSPORT

- 2 euros le ticket
- 20 euros par an avec le Pass Senior + 65 ans
- 60 euros par an (abonnement annuel)

Le transport MOUVEO TAD est assuré tous les jours de 7 heures à 19 heures sauf dimanches et jours fériés.

Le Clos Fleuri

Sur la commune de Mametz, rue du Choquart, retrouvez le lotissement « Le Clos Fleuri », actuellement en cours de commercialisation, dont le démarrage des travaux est estimé en Mai 2022.

Le Clos Fleuri, c'est quoi ?

- 30 terrains à bâtir entièrement viabilisés (électricité, télécom, eau potable, eaux pluviales)
- Terrains libres de constructeurs
- De 300 à 600 m² avec des lots conçus pour les investisseurs

Pourquoi vivre à Mametz ?

La commune réunit tous les ingrédients nécessaires à la douceur de vivre avec son cadre de vie verdoyant et pittoresque au cœur de l'audomarois, proposant de nombreux sentiers de randonnées et de beaux chemins de promenade.

Côté vie pratique : la bibliothèque, l'école primaire, la poste, le cabinet médical, la boucherie, la boulangerie et bien d'autres nombreux commerces.

A 5km de de Aire-sur-la-Lys, 19km de Saint-Omer, 30km de Béthune et à **proximité de l'autoroute A26.**

Pour plus de renseignement, contactez Aurélie au 06.35.33.89.83





À MAMETZ

Rue de la Gare

L'EXAMEN DE PROXIMITÉ

VOUS PASSEZ LE CODE
PRÈS DE CHEZ VOUS !
À LA MAISON
DES ASSOCIATIONS !

EN CANDIDAT LIBRE OU
PAR LE BIAIS DE VOTRE AUTO-ÉCOLE

RESULTATS SOUS 2H

TARIF UNIQUE DE 30 €

Inscription rapide
Réservez votre séance sur

EXACODE.FR



*Notre passion,
c'est votre succès !*



ARRETE PERMANENT ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Maire de la Commune de Mametz,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2122-28, L2542-3 et L2542-4
- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1312-1 et L1312-2,
- Vu le code pénal et notamment l'article R610-5,
- Vu la loi n° 2014-110 du 06 février 2014 visant à mieux encadrer l'usage de produits phytosanitaires sur le territoire national,
- Vu les pouvoirs de police du Maire qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur,

Considérant

- Que les voies et espaces publics doivent être entretenus pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène et de sécurité,
- Que les branches et les racines des arbres et des haies plantées en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise des voies, aussi bien la commodité que la sécurité de la circulation,
- Que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général

Sur proposition de Monsieur le Maire de Mametz et afin d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Mametz.

Article 2 : Entretien des caniveaux et des trottoirs

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur à partir du mur de la façade, de la clôture, ou de la limite de la parcelle.

2.1 : Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les feuilles, fleurs, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviale et à les dégager autant que possible. De même, tout dépôt de déchets végétaux ou autres dans les fossés sont interdits.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ; le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2.2 : Neige et verglas

Dans les temps de neige ou gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de déblayer (par raclage et balayage) la neige par leurs propres moyens et d'assurer un cheminement sûr devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes devant leurs habitations.

En cas de verglas, les propriétaires ou locataires doivent prendre les dispositions utiles et nécessaires pour prévenir les risques de chutes devant leurs habitations.

2.3: Libre passage

Les riverains des voies publiques ne doivent pas gêner le passage sur trottoirs (à l'exception des emplacements de stationnement signalés par des bandes blanches) des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils doivent veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 m, telle que préconisée dans les textes législatifs en vigueur. Les bacs à ordures ménagères doivent être placés le plus tard possible la veille ou le jour du ramassage et être rentrés le plus tôt possible après le ramassage.

Article 3 : Entretien des végétaux

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voirie publique.

Article 4 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements. De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques..., verres) doivent être retirées de la voirie publique après passage de la collecte et remises sur les propriétés respectives.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur

Article 6 : Monsieur le Maire et l'ensemble des adjoints et conseillers délégués sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys
- Monsieur le Lieutenant Chef du centre d'intervention et de secours d'Aire-sur-la-Lys
- Au chef de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois.

Fait à Mametz, le 21 septembre 2021

Le Maire
Dominique LEBRUN-VANDEWALLE



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
27 SEP. 2021

→ JANVIER

- Vendredi 14** Assemblée Générale des Carabiniers de Mametz à la Maison des associations
Samedi 15 Assemblée Générale des Carabiniers de Marthes au rupro
Vendredi 21 Assemblée Générale des CATM en Mairie
-

→ FEVRIER

- Dimanche 6** Loto de l'A.P.E. à la Salle du Millénium
Dimanche 20 Théâtre «Le temps retrouvé» à la Salle du Millénium
-

→ MARS

- Samedi 5** Concours de cartes « Le temps retrouvé » à la Salle du Millénium
Samedi 12 Ouverture de la pêche en rivière
Dimanche 13 Exposition de peintures à la Salle du Millénium
Samedi 19 Commémoration du 19 mars 1962 - Dépôt de gerbes
Du V. 18 au D. 20 **Fête du Bicentenaire de la réunification Mametz, Marthes et Crecques**
Samedi 26 Repas des carabiniers de Mametz à la Salle du Millénium
-

→ AVRIL

- S. 2 et D. 3** Fête de la moto à la Salle du Millénium
D. 10 et D.24 Elections présidentielles
Samedi 16 Ouverture de la pêche en rivière
Dimanche 17 Chasse aux œufs de Pâques
Samedi 23 Lavage auto/moto par l'A.P.E. à la Salle du Millénium
-

→ MAI

- Dimanche 1^{er}** Ouverture de la pêche au carnassier
Samedi 7 Ouverture de la pêche en rivière
Remise des médailles du travail en Mairie
Dimanche 8 Geai de Mametz - Tir inter sociétés
Moules Frites organisé à la Salle du Millénium par les carabiniers de Mametz
Tournoi de foot des jeunes au stade Delannoy
Commémoration de la victoire - dépôt de gerbes
Dimanche 15 Bourse aux jouets de l'A.P.E. à la Salle du Millénium
Jeudi 26 Geai de Marthes, Randonnée pédestre & cyclo, Tir inter sociétés des Carabiniers de Marthes
-

→ JUIN

- Samedi 4** Ouverture de la pêche en rivière
Concours de cabanes pour enfants par les Carabiniers de Mametz
Assemblée Générale de l'E.S.M.R. au stade André Delannoy

- Dimanche 5** Brocante
- D. 12 et D. 19** Elections législatives
- Samedi 18** Fête de l'école à la salle du Millénium
Remise de cartes de pêche à l'école des Tilleuls classe CM1 et CM2
- Vendredi 24** Assemblée Générale « Le temps retrouvé » à la salle paroissiale
- Dimanche 26** Tournoi de foot Julien Zobel
-

→ **JUILLET**

- Mercredi 13** Concert & feu d'artifices à Crecques
- Jeudi 14** Ouverture de la pêche en rivière
- Dimanche 17** Ball trap organisé par la Société de chasse de Mametz
- Samedi 30** Ouverture de la pêche en rivière
-

→ **AOÛT**

Soirée CINÉMA en Plein Air le 23 ou 30 août 2022 (Date confirmée sur le prochain bulletin)

→ **SEPTEMBRE**

- Samedi 3** Ouverture de la pêche en rivière
- Dimanche 11** Ducasse de Mametz
- Samedi 17** Concours de pêche au blanc
- Samedi 24** Moules frites par l'E.S.M.R. à la Salle du Millénium
-

→ **OCTOBRE**

- Dimanche 2** Théâtre au profit du C.C.A.S. de Mametz
- Dimanche 23** Repas des aînés à la salle du Millénium
-

→ **NOVEMBRE**

- Vendredi 4** Calendrier des fêtes en Mairie
- Dimanche 6** Bourse aux jouets organisée par l'A.P.E. à la Salle du Millénium
- Vendredi 11** Commémoration Armistice - Dépôt de gerbes
- Samedi 12** Concert « Ecoute ton cœur de rockeur »
- Samedi 19** Repas du Moto Club à la Salle du Millénium
- Vendredi 25** Assemblée Générale de la Truite mametzienne à la salle paroissiale
- Samedi 26** Loto organisé par « Le temps retrouvé »
-

→ **DÉCEMBRE**

- Vendredi 2** Goûter « Le Temps retrouvé » à la Salle du Millénium
- S. 10 et D. 11** Marché de Noël à la Salle du Millénium par l'A.P.E.
- Jeudi 15** Arbre de Noël de la Commune à la Salle du Millénium
-

→ **Samedi 7 Janvier 2023** Vœux Municipaux à la salle du Millénium

LES INFOS PRATIQUES



MAIRIE

69 grand'rue ☎ 03.21.39.07.05

lundi : 10h-12h/14h-18h

mardi : 10h-12h/14h-16h30

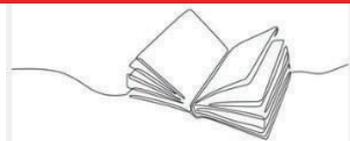
mercredi : 10h-12h/14h-18h

jeudi : 10h-12h/14h-16h30

vendredi : 10h-12h/14h-18h

samedi : 9h-12h

✉ mairie.mametz@wanadoo.fr



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A l'étage de la salle du Millenium
Inscription gratuite

mercredi : 15h30/17h30

vendredi : 16h30/18h

samedi : 10h30/12h

Pendant les vacances scolaires, uniquement
le vendredi de 16h30 à 18h

Fermée en Août

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03.21.39.92.86

du lundi au vendredi : 11h-12h/14h-16h30

Samedi : 10h15/11h45



ÉCOLE DES TILLEULS

☎ 03.21.38.47.70

Directeur : Fabien EVERAËRE

Horaires : 8h45-12h / 13h45-16h30

Garderie municipale : 0,50€ la demi heure
(Horaires : 7h30/8h30 et 16h30/18h30)

Cantine scolaire : 3,10€
(plats cuisinés par Yanni'Cuisine Wavrans s/l'Aa)

Inscription à l'école pour les
petits à partir du mois de mai

Bus scolaire : matin, midi et soir pour les enfants
de Crecques et de Marthes

ALLER	HORAIRES DU BUS	RETOUR	
Mametz Responsable à l'école	8h30 -13h30	Mametz École	12h00-16h30
Crecques	8h35 - 13h35	Marthes	12h10-16h35
Marthes	8h40-13h40	Crecques	12h20-16h40
Mametz École	8h45-13h45	Mametz Responsable à l'école	12h25-16h45



LES INFOS PRATIQUES



COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS - TRI SÉLECTIF

Les déchets ménagers : le jeudi matin dès 5h30



Le tri selectif :

poubelle jaune : papier, carton, plastique, boîte métal

poubelle verte : verre

Jour de ramassage : le mercredi dès 5h30

Un calendrier fourni par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer disponible en mairie précise laquelle de vos deux poubelles sera collectée dans la semaine.

GESTIONNAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT



NOREADE - Centre de Cassel

En semaine aux horaires de bureau

03.28.42.43.33

En week-end et horaires hors bureau

06.87.69.41.74

DÉCHETTERIE AIRE-SUR-LA-LYS



03.21.12.10.33

Horaires d'été (à partir de mi-avril)

Lundi : 13h30/18h45

Du mardi au samedi : 9h/11h45 et 13h30/18h45

Horaires d'hiver (à partir de la mi-octobre)

Lundi : 14h/17h30

Du mardi au samedi : 9h/11h45 et 14h/17h30

Se munir d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile + masque

TÉLÉPHONES UTILES



Caisse d'Allocations Familiales
32 30

Association de soins et Services à domicile
S.P.A.S.A..D
03.21.95.42.52

A.P.A.R.D.E Aire/lys
03.21.11.17.15

Centre des impôts de St-Omer
03.21.98.76.76

Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO)
03.74.18.20.00

BANQUE ALIMENTAIRE
Mametz
03.21.39.07.05

Gendarmerie Aire/Lys
03.21.39.00.17

Point d'accès au droit Aire/Lys
03.21.39.18.97

Mission Locale Aire/Lys
03.21.38.96.10

Service de Gestion Comptable de Saint-Omer
03.21.12.78.00

Pôle Emploi
3949

Restos du Coeur
03.21.95.52.87

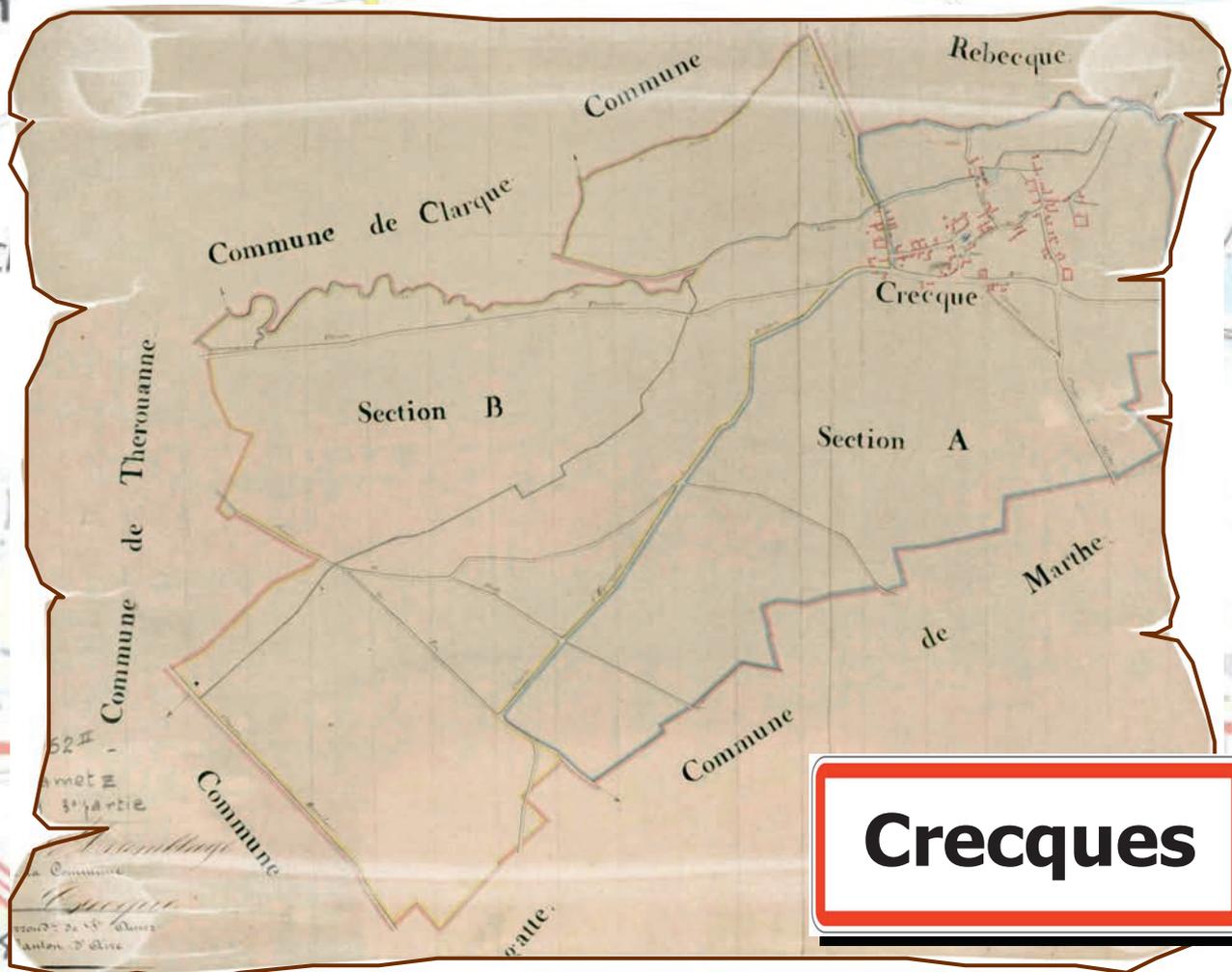
Secours Catholique Aire/Lys
03.21.12.89.77

S.P.A Saint-Omer
03.21.98.43.03

Commune de St-Augustin

ante-Six et Demi

de Crecques



Crecques

